



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LA SÉCURITÉ EN MOSELLE

DOSSIER DE PRESSE

2023

---

# Sommaire

**03**

Edito de Laurent Touvet, Préfet de la Moselle

**04**

Les chiffres de la délinquance en Moselle en 2023

**11**

La lutte contre les stupéfiants

**16**

La lutte contre les violences intrafamiliales

**20**

La lutte contre la radicalisation et le séparatisme

**25**

Le bilan de la sécurité routière

**45**

La sécurisation des élus

**48**

La lutte contre l'immigration irrégulière

**50**

Deux grands faits marquants

**56**

La coopération transfrontalière

**59**

Les priorités de lutte contre la délinquance en 2024



2023 a été une année particulièrement dense en matière de sécurité publique.

Si, comme l'année précédente, la sécheresse et les restrictions d'eau, la sécurisation des feux d'artifices et celle des rencontres sportives et des événements culturels ont rythmé l'activité des forces, ce sont les violences urbaines qui, au début de l'été, ont nécessité un haut niveau d'engagement de leur part pour garantir la sécurité des Mosellans et mettre un terme aux multiples dégradations.

La lutte contre le terrorisme, l'insécurité, l'immigration irrégulière, les trafics illicites, les violences intrafamiliales, la radicalisation et le séparatisme demeurent nos priorités. Je salue les résultats et le travail effectué par les services de la police

---

# Edito



nationale, de la gendarmerie nationale, des douanes et des services de renseignement.

L'enjeu important qu'est la sécurité routière a conduit à la signature du nouveau document général d'orientations de la sécurité routière pour la période 2023-2027. Des contrôles spécifiques et des actions de sensibilisation ont été menées de façon ciblée pour répondre à la fois aux causes récurrentes d'insécurité routière (conduites addictives, comportements à risque) mais aussi aux nouveaux enjeux (nouveaux engins de déplacement personnel motorisés, seniors, etc.).

2024 sera marquée par la préparation et la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui seront précédés par des relais de la flamme. Ces grands évènements

nécessiteront une mobilisation exceptionnelle des forces de sécurité intérieure durant tout l'été.

Malgré ces échéances, les priorités inscrites dans ma feuille de route, telles la lutte contre les trafics de stupéfiants et celle contre les atteintes aux principes républicains, perdurent et nécessiteront des efforts soutenus pour obtenir des résultats tangibles et visibles par nos concitoyens.

Plus que jamais, il est nécessaire de s'adapter pour pouvoir gérer les défis des années à venir. Cela passe par la prise en compte des enjeux de la transformation numérique, des dangers du cyber et par l'intégration des nouvelles technologies, pour lesquels la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) du 24 janvier 2023 offre des moyens renouvelés.

Laurent Touvet,  
préfet de la Moselle



# **1. Les chiffres de la délinquance 2023 en Moselle**

---



Les chiffres de la délinquance de l'année 2023 sont comparés à l'année 2022, mais aussi à l'année 2019 afin de se situer dans une perspective pluri-annuelle.

Les chiffres présentés ci-après concernent les faits commis dans le département de la Moselle enregistrés par les forces de sécurité.

## 1/ Une délinquance en hausse mais contenue

5

Les données statistiques de l'année 2023 font ressortir deux tendances principales :

- une hausse des atteintes aux biens, notamment les cambriolages et plus spécifiquement les cambriolages de logements ;
- une hausse plus mesurée des atteintes volontaires à l'intégrité physique, notamment des violences sexuelles intrafamiliales.

Les atteintes aux biens : + 10 % par rapport à 2022 ; - 3 % par rapport à 2019

Les atteintes aux biens comprennent :

- les vols sans violences (vols liés aux véhicules à moteur, cambriolages, vols sans violence contre des personnes, vols contre des entreprises ou établissements) qui représentent les trois quarts des atteintes aux biens,
- les vols avec violence (vols avec armes, vols violents sans armes) qui représentent 2 % des atteintes aux biens,
- et les destructions et dégradations qui représentent 24 % des atteintes aux biens.

Départemental							National		
2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	Evolution 2023/2019	Taux pour 1000 habitants	Taux pour 1000 habitants	Rang* du département (sur 96)
22 761	18 425	17 197	19 960	22 030	+ 10 %	- 3 %	21,11	29,1	55

\*Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95,96).

Les atteintes aux biens commises en Moselle enregistrent une hausse globale de 10 % en 2023 comparativement à l'année 2022 (22 030 faits en 2023, 19 960 faits en 2022) alors que l'évolution nationale n'est en hausse que de 2 %, mais en baisse de 3 % comparativement à l'année 2019 (22 761 faits).

Les atteintes aux biens ont connu une baisse progressive depuis plusieurs années. Elles sont néanmoins en hausse depuis la deuxième année consécutive, revenant quasiment à la même hauteur qu'en 2019 (- 3%).

Le département de la Moselle connaît un taux d'atteintes aux biens de 21,11 pour 1 000 habitants, bien en deçà du taux national qui s'élève à 29,1 pour 1 000 habitants, le département occupant le 55ème rang\* au niveau national.

**A) Les vols sans violence** suivent la même tendance depuis 2019 : baisse des faits sur la période 2019 à 2021, puis hausse continue depuis 2022 (+ 10 % entre 2022 et 2023). Les vols sans violence comprennent essentiellement les vols contre des personnes, les vols liés aux véhicules à moteur et les faits de cambriolages.

Les vols liés aux véhicules à moteur : + 3 % par rapport à 2022 ; - 14 % par rapport à 2019

6

Départemental								National
2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	Evolution 2023/2019	Taux pour 1000 habitants	Taux pour 1000 habitants
5 014	4 490	3 781	4 160	4 299	+ 3 %	- 14 %	4,12	7,27

Alors que les vols liés aux véhicules à moteur connaissent une hausse de 1,6 % en France en 2023, ils augmentent en Moselle de 3 %. Si les vols dans les véhicules dits « vols à la roulotte » sont stables, les vols de véhicules sont en hausse de 10 % (+ 6 % au niveau national), alors que les vols d'accessoires sont stables (1 049 faits soit + 1 %).

Bien qu'en hausse de 3 % par rapport à l'année 2022, les vols liés aux véhicules à moteur sont encore inférieurs aux années ante-Covid (- 14 % par rapport à 2019).

Le taux pour 1 000 habitants reste très favorable : 4,12 au niveau départemental, 7,27 au niveau national.

Les cambriolages de logements : + 49 % par rapport à 2022 ; + 8 % par rapport à 2019

Départemental								National
2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	Evolution 2023/2019	Taux pour 1000 habitants	Taux pour 1000 habitants
2 707	2 186	1 879	1 962	2 932	+ 49 %	+ 8 %	2,81	3,27

## 1. Les chiffres de la délinquance 2023 en Moselle

Les cambriolages sont en hausse de 38 % en Moselle, hausse principalement due à la très forte hausse des cambriolages de logements qui ont bondi de 49 % entre 2022 et 2023. Cette hausse est néanmoins moins marquée si on la compare à l'année 2019 : + 8 %.

Bien que la hausse des cambriolages de logements soit beaucoup plus modérée au niveau national (+ 3,7 %), le taux national de cambriolages de logements s'élève à 3,27 ‰, alors que le taux départemental s'établit à 2,81 ‰.

### B) Les vols avec violence : + 3 % par rapport à 2022 ; - 23 % par rapport à 2019

Départemental								National	
2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	Evolution 2023/2019	Taux pour 1000 habitants	Taux pour 1000 habitants	
478	387	311	356	366	+ 3 %	- 23 %	0,35	0,94	

Les vols avec violence connaissent une hausse mesurée de 3 % (passant de 356 à 366 faits de 2022 à 2023), la tendance nationale étant plus favorable (- 6,8 %). La tendance sur les 5 dernières années est très favorable, avec une diminution de 23 % des faits entre 2019 et 2023. Là encore, les chiffres départementaux restent plus favorables que la moyenne nationale qui connaît un taux 3 fois plus élevé.

Les destructions et dégradations, qui représentent un quart des atteintes aux biens, ont augmenté de 12 % entre 2022 et 2023, en hausse constante depuis la sortie de la période de Covid-19. Le taux départemental pour 1 000 habitants s'établit à 5,18 alors qu'il est de 4,13 au niveau national.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des atteintes aux biens de 15,2 % (13 % au niveau national), soit légèrement supérieur au taux de 2022 alors que le nombre de faits est en augmentation.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique : + 8 % par rapport à 2022 ; + 42 % par rapport à 2019

Départemental								National		
2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	Evolution 2023/2019	Taux pour 1000 habitants	Taux pour 1000 habitants	Rang* du département (sur 96)	
8 194	8 078	9 783	10 785	11 641	+ 8 %	+ 42 %	11,16	12,84	47	

Le département connaît une hausse régulière des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) depuis les cinq dernières années, excepté en 2020. Par rapport à l'année 2022, ces atteintes ont augmenté de 8 % alors même qu'elles augmentent de 9 % au niveau national. Ceci explique que la Moselle soit au 47ème rang au niveau national. L'évolution départementale est en hausse de 42 % comparativement à l'année 2019.

\*Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95,96).

Les chiffres départementaux restent toutefois légèrement inférieurs aux niveaux nationaux relevés dans tous les items (11,16 pour 1 000 habitants au niveau départemental, 12,84 pour 1 000 habitants au niveau national).

Une grande partie des atteintes volontaires à l'intégrité physique provient :

- pour 63 %, des violences physiques non crapuleuses (7 380 faits en 2023, 6 810 en 2022, 6 034 en 2021, 5 005 en 2020 et 5 075 en 2019) soit une hausse de 8 % en 2023 ;
- pour 24 % des menaces et chantages (2 750 faits en 2023, 2 634 faits en 2022 soit une hausse de 4,4 % par rapport à 2022, hausse de 38 % par rapport à l'année 2019) ;
- et, dans une moindre mesure, des violences physiques crapuleuses en hausse de 3 % (369 faits en 2023, 357 faits en 2022, 315 en 2021, 390 en 2020, 480 en 2019) ;
- les violences sexuelles, qui représentent 10 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique avec 1 142 faits recensés en 2023, 984 en 2022, 866 en 2021, 668 en 2020 et 642 en 2019, soit une hausse de 78 % entre 2019 et 2023.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des atteintes volontaires à l'intégrité physique de 66,2 %, soit une hausse de 5 % par rapport à 2022, le taux d'élucidation national étant de 61,7 %.

Les violences physiques non crapuleuses : + 8 % par rapport à 2022 ; + 45 % par rapport à 2019

8

Départemental								National
2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	Evolution 2023/2019	Taux pour 1000 habitants	Taux pour 1000 habitants
5 075	5 005	6 034	6 810	7 380	+ 8 %	+ 45 %	7	7,8

Comparativement à l'année 2022, les violences physiques non crapuleuses sont en hausse de 8 % en Moselle, hausse moindre que celle observée au niveau national (+ 10 %).

Les violences physiques non crapuleuses, à l'instar des atteintes volontaires à l'intégrité physique, connaissent une hausse continue depuis plusieurs années, excepté en 2020. Elles ont ainsi augmenté de 45 % par rapport à 2019.

Le département reste néanmoins en deçà de la situation nationale. En effet, le taux de faits commis s'élève à 7 pour 1 000 habitants en Moselle, alors qu'il s'élève à 7,8 pour 1 000 habitants en moyenne nationale.

Les violences sexuelles : + 16 % par rapport à 2022 ; + 78 % par rapport à 2019

Départemental								National	
2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	Evolution 2023/2019	Taux pour 1000 habitants	Taux pour 1000 habitants	Rang* du département (sur 96)
642	668	866	984	1 142	+ 16 %	+ 78 %	1,09	1,37	90

\*Le rang s'entend comme la place occupée par le département en référence aux 96 départements de métropole, l'ordre croissant devant s'interpréter comme celui correspondant aux résultats les moins favorables (1,2,3) vers les plus favorables (94, 95,96).



L'année 2023 est marquée par une augmentation significative des plaintes pour faits de violences sexuelles (158 faits supplémentaires par rapport à l'année 2022, 500 faits supplémentaires par rapport à 2019). Cette augmentation est plus forte en Moselle que celle observée en moyenne nationale : + 9 %.

Néanmoins, le taux départemental pour 1 000 habitants est plus favorable (1,09) que le taux national (1,37).

Le département se situe au 90<sup>ème</sup> rang au niveau national.

L'activité des services a permis d'atteindre un taux d'élucidation de l'ensemble des violences sexuelles de 61,4 %, soit une hausse de 7,5 % comparativement à l'année 2022, le taux national s'établissant à 63,4 %.

### Les violences intrafamiliales

Les chiffres présentés concernent le nombre de victimes de violences intrafamiliales constatées par les forces de l'ordre du département.

	Départemental						National
	2020	2021	2022	2023	Evolution 2020/2023	Evolution 2022/2023	Evolution 2022/2023
<b>Violences intrafamiliales (proportions de femmes)</b>	<b>3 128 (80 %)</b>	<b>4 216 (79 %)</b>	<b>4 786 (79 %)</b>	<b>4 974 (79 %)</b>	<b>+ 59 %</b>	<b>+ 3,9 %</b>	<b>+ 10,7 %</b>
Dont violences dans les homicides, tentatives d'homicides et coups et blessures volontaires mortels	6 (100 %)	12 (58 %)	<b>13 (54 %)</b>	<b>5 (60 %)</b>	- 17 %	- 61,5 %	+ 9,4 %
Dont violences dans les coups et blessures volontaires	2 314 (80 %)	3 008 (78 %)	<b>3 444 (77 %)</b>	<b>3 753 (78 %)</b>	+ 62 %	+ 9 %	+ 10,4 %
Dont violences dans les viols et violences sexuelles	209 (84 %)	270 (90 %)	<b>287 (88 %)</b>	<b>302 (88 %)</b>	+ 44 %	+ 5 %	+ 9,6 %
Dont violences dans les menaces et chantages	599 (78 %)	926 (82 %)	<b>1 042 (81 %)</b>	<b>914 (80 %)</b>	+ 52 %	- 12,3 %	+ 12,4 %

Le nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistré est en hausse (+ 4 % par rapport à 2022, + 59 % par rapport à 2020), mais moindre que la moyenne nationale (+ 11 % entre 2022 et 2023). Cette hausse, continue depuis plusieurs années, a été accentuée par la crise sanitaire. Elle s'expliquerait également par un effet positif du « Grenelle des violences conjugales », qui a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité.

Les violences intrafamiliales représentent 41 % de l'ensemble des violences constatées dans le département. 77 % de ces violences intrafamiliales sont des violences conjugales.

Les infractions économiques et financières (hors infractions sur la législation sur le travail

Départemental								National
2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	Evolution 2023/2019	Taux pour 1000 habitants	Taux pour 1000 habitants
191	176	258	228	216	- 5 %	+ 13 %	0,21	0,47

Les infractions économiques et financières, hors infractions sur la législation sur le travail, sont en baisse de 5 % par rapport à 2022 pour la seconde année consécutive, alors qu'elles ont augmenté de 13 % par rapport à 2019. La situation départementale reste néanmoins favorable (0,21 pour 1 000 habitants) par rapport à la situation nationale (0,47 pour 1 000 habitants).



## **2. La lutte contre les stupéfiants**

---



La lutte contre la consommation et les trafics de stupéfiants ainsi que les violences qui en découlent est une priorité du préfet de la Moselle. La répression de la consommation, le harcèlement des trafiquants et des points de deal mobilisent les forces de sécurité intérieure au quotidien.

## 1/ Les chiffres clés de la police et de la gendarmerie

12

Les forces de police et de gendarmerie de la Moselle sont présentes sur le terrain pour mener des actions de contrôle et de harcèlement des points de deal. La coopération entre les forces de sécurité est effective à travers l'office anti-stupéfiants (OFAST) et la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).

En 2023, le Luxembourg a autorisé la culture et la consommation du cannabis dans la sphère privée. La légalisation de la culture associative et l'expérimentation de l'ouverture de points de vente de cannabis, à l'agenda gouvernemental en Allemagne, est en suspens. La Moselle, seul département frontalier limitrophe des deux États auxquels les autoroutes A31 et A4 rendent les accès rapides et faciles, pourrait être touchée par une hausse de la circulation et de la consommation de produits stupéfiants liées aux évolutions législatives chez nos voisins.

Dans ce contexte, le préfet a fait établir un plan de lutte contre les stupéfiants de 2024 à 2027. Ce plan porte des objectifs de renforcement de la présence des unités de voie publique pour repérer les zones de trafic, de harcèlement des points de deal et de développement des échanges au sein de la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS). Ce plan porte des objectifs de renforcement de la présence des unités de voie publique pour repérer les zones de trafic, de harcèlement des points de deal et de développement des échanges au sein de la cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).

**2 920**

faits constatés de trafic et d'usage par tous les services sur les produits stupéfiants en 2023

Augmentation de **14 %** par rapport à 2022.

**1 217**

amendes forfaitaires délictuelles (AFD) dressées pour la consommation de produits stupéfiants en 2023.

Augmentation de **29 %** par rapport à 2022 (940 AFD).

**2 829**

(1 674 GGD + 534 DIPN + 621 CRS) dépistages aux stupéfiants ont été réalisés sur des conducteurs circulant sur le réseau routier en 2023.

Augmentation de **10,2 %** par rapport à 2022 avec 2 566 dépistages (1 648 GGD + 480 DIPN + 438 CRS).

## 2/ Démantèlement des points de deal

Les deals de rue font l'objet d'une attention renforcée des services, qui ont pour objectif le démantèlement des points de deal.

Le logiciel « cartofast », qui recense les points de deal en Moselle, peut être renseigné ou consulté par les services de police et de gendarmerie, permettant ainsi une meilleure circulation des informations.

En 2023, 10 points de deal ont été démantelés par les services de police et de gendarmerie. (6 par GGD, 4 par DIPN, après 11 en 2022 : 5 par GGD, 6 par DIPN).

Ces résultats sont dus à un engagement collectif entre les forces de l'ordre, les services chargés de l'activité judiciaire, l'office anti-stupéfiants (OFAST) et les douanes.

Le démantèlement de points de deal n'est qu'une étape dans la lutte contre l'implantation des trafics. Il s'accompagne d'opérations « place nette », afin de travailler en profondeur sur le retour à l'ordre républicain (contrôles des commerces, nettoyage de la voie publique, partenariat avec les bailleurs et les polices municipales, engagement des crédits de la politique de la ville).

## 3/ Les groupes de partenariat opérationnel



Les groupes de partenariat opérationnel (GPO), mis en place dans le cadre de la sécurité du quotidien, permettent de réunir des acteurs de terrain pour traiter des problématiques concrètes telles que les squats dans les halls, les caves ou les garages, les dégradations, les nuisances sonores ou olfactives, les dépôts sauvages, les infractions dans l'espace public ou encore les nuisances de voisinage.

Les réponses à ces problématiques s'élaborent collectivement entre les municipalités, les forces de police, les bailleurs sociaux et les acteurs des politiques sociales.

14

Au cours de l'année 2023, 122 réunions de GPO ont été organisées permettant la prise en compte de 91 problématiques de sécurité (incivilités, dégradations, reventes de stupéfiants, rassemblements nocturnes et bruyants, occupation des halls d'immeuble, nuisances liées à l'activité des discothèques, rodéos ou vitesse excessive de véhicule...).

## 4/ Le financement des actions de prévention

**146 500** euros

de subventions et de cofinancements pour des projets médico-sociaux ont été attribués en 2023 au titre des crédits de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Cela permet notamment de cofinancer :

- un « club de prévention » pour raccrocher des jeunes en situation de décrochage scolaire à Fameck ;
- de sensibiliser aux effets des produits stupéfiants sur la santé les élèves de seconde du lycée professionnel Simon Lazard à Sarreguemines ;
- d'accompagner 70 personnes en infraction à la législation sur les stupéfiants, orientées par le tribunal de Thionville pour suivre des stages de sensibilisation.

## 2. La lutte contre les stupéfiants





# **3. La lutte contre les violences intrafamiliales**

---



### 3. La lutte contre les violences intrafamiliales

---



La lutte contre les violences faites aux femmes, dont les violences conjugales, constitue une priorité de l'État en Moselle. En 2023, aucun féminicide n'a été commis en Moselle.

La feuille de route nationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles est issue des engagements du Grenelle contre les violences conjugales de 2019. Poursuivant sa politique volontariste en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, le gouvernement a fait de cet enjeu le premier axe du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « toutes et tous égaux » (2023-2027).

Cet axe est articulé autour de trois grands objectifs stratégiques :

- assurer une protection intégrale et immédiate des femmes sur l'ensemble du territoire ;
- mieux traiter les violences conjugales et leurs spécificités ;
- sanctionner les auteurs de violences sexuelles de manière plus effective.

17

Outre les avancées législatives et réglementaires, les mesures sont déclinées localement et se concrétisent en Moselle dans la stratégie départementale de prévention de la délinquance 2022-2024. Cette politique interministérielle requiert la contribution de nombreux services de l'État et de partenaires institutionnels et associatifs.

Les priorités de l'État en Moselle :

- **la mobilisation des forces de sécurité intérieure ;**
- **la mise en sécurité des victimes, via les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) :**
  - en zone police : un effort de formation des agents à la prise en charge des victimes ; la mise en œuvre de groupes de protection des familles dans l'ensemble des commissariats ; la poursuite de l'utilisation d'une trame de questions permettant d'évaluer la dangerosité de la situation ;
  - en zone gendarmerie, la maison de protection des familles mène des actions de prévention dans les établissements scolaires et dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap ; elle forme les professionnels en interne et en externe. Elle assure un suivi des victimes de violences intrafamiliales.
- **L'accueil et l'accompagnement des victimes.** Impulsés et accompagnés financièrement par l'État, trois dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement portés par des associations sont présents en Moselle :
  - Inform'elles (association AIEM), lieu départemental d'accueil de jour de femmes victimes de violences conjugales, situé à Metz.
  - LÉA (association Athènes), lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation, à Thionville.
  - Le service d'accompagnement et de prévention des violences conjugales - SAPVC (association CMSEA) à Forbach.

Outre ces dispositifs spécifiques, les centres d'information des femmes et des familles (CIDFF) apportent une information juridique gratuite dans tous les domaines du droit, tant civil que pénal, et accompagnent les victimes dans l'accès à leurs droits. 2 CIDFF sont présents en Moselle, l'un à Metz et l'autre à Forbach.

42 permanences locales des trois dispositifs spécifiques et des CIDFF sont organisées et couvrent l'ensemble du département, notamment en zone rurale (35 permanences pour les CIDFF et 7 lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation).

Les services d'aide aux victimes apportent également leur soutien aux victimes d'infractions pénales.

En 2023, 766 728 € ont été consacrés à cette cause par l'État (516 552 € du programme 137 égalité entre les femmes et les hommes et 187 600 € du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)).

**L'accès à l'hébergement et au logement.** Les femmes victimes de violences conjugales sont prioritaires dans l'accès à l'hébergement et au logement social. Elles font partie des publics prioritaires du contingent réservataire de logements sociaux de la préfecture et du dispositif d'intermédiation locative de l'État.

Le 115, plateforme téléphonique chargée de gérer la demande d'hébergement, oriente vers les trois centres d'hébergement pour femmes, situés à Metz, Thionville et Forbach. Adossée au 115, l'association Est Accompagnement porte le « dispositif mobile violences » (DMV) qui accompagne physiquement les victimes de violences conjugales qui font une demande d'hébergement.

#### **La formation et la mise en réseau des professionnels.**

10 réseaux territoriaux de professionnels chargés de l'accueil des victimes sont présents en Moselle, animés par 5 chefs de file associatifs. Ces réseaux territoriaux organisent régulièrement des formations pluridisciplinaires pour favoriser la connaissance mutuelle des professionnels, et renforcer les dynamiques locales pour élaborer des réponses cohérentes adaptées aux besoins des victimes.

#### **Le déploiement de la prise en charge des auteurs de violences conjugales.**

Trois associations mosellanes accompagnent les auteurs sous main de justice et les auteurs volontaires pour s'inscrire dans une telle démarche :

- l'Espace d'Accompagnement au Changement (EAC) de l'AIEM pour le ressort du tribunal judiciaire de Metz ;
- le programme violences de l'association Est Accompagnement pour le ressort du tribunal judiciaire de Thionville ;
- l'association Proximité pour le ressort du tribunal judiciaire de Sarreguemines.

### 3. La lutte contre les violences intrafamiliales

Plusieurs conventions relatives à la prise en charge des auteurs de violences conjugales ont été signées en 2023 :

- la convention d'éloignement en urgence des auteurs de violences conjugales, signée le 16 mai 2023 entre l'État, les trois tribunaux judiciaires et les opérateurs de l'hébergement. Cette convention a pour objectif de favoriser le maintien au domicile des enfants et du parent victime par une mise à l'abri en urgence dans un centre d'hébergement de l'auteur qui ne disposerait pas d'autre solution ;
- trois conventions de coopération ont été signées en novembre 2023 entre le centre de prise en charge (CPCA) ARSEA de Strasbourg et les associations mosellanes, permettant la reconnaissance des dispositifs mosellans en tant qu'antenne CPCA pour la prise en charge des auteurs.

16 nouvelles places dédiées d'hébergement d'urgence ont été créées en 2023, ce qui porte à 52 le nombre de places disponibles.

## Chiffres clés

**768 728€**

consacrés à la lutte contre les violences intrafamiliales en 2023 en Moselle

**115**

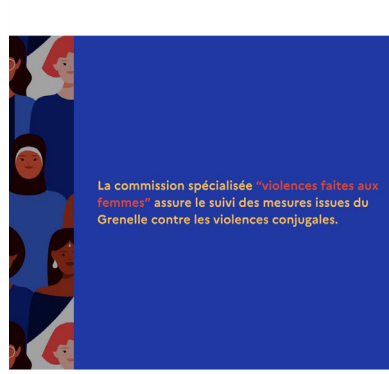
le numéro d'urgence sociale chargé de gérer la demande d'hébergement

**52**

places dédiées à l'hébergement d'urgence en Moselle

19

## Réseaux sociaux et web



**Signature de la convention d'éloignement en urgence des auteurs de violences conjugales**

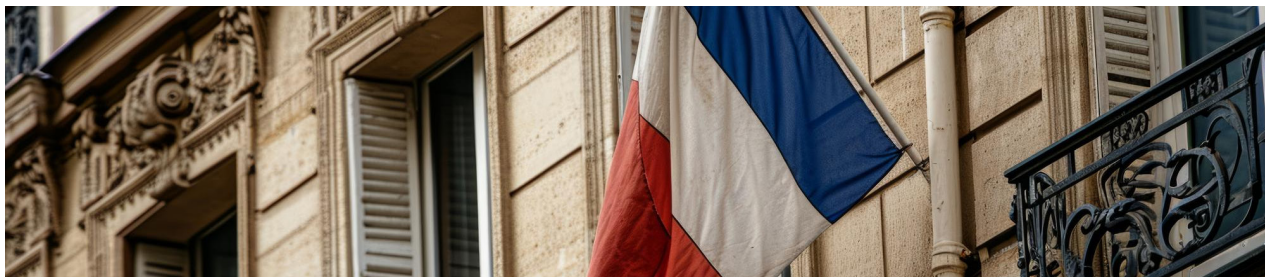
Publié le 20/06/2023





# **4. La lutte contre la radicalisation et le séparatisme**

---



# 1/ La lutte contre le séparatisme et les atteintes aux principes républicains

Installée en février 2020, la cellule de lutte contre l'islamisme radical (CLIR) s'est réunie à sept reprises en 2023, sous la présidence du préfet de la Moselle en présence des services de l'État pour contrôler les structures séparatistes.

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicains a renforcé les moyens de l'administration pour lutter contre la dérive séparatiste en œuvre dans les principaux champs de la vie publique : associations, culte, subventions publiques, éducation, sport en privilégiant la neutralité et la transparence. Le préfet de la Moselle est attentif à la mise en œuvre concrète des dispositions de cette loi dans le département.

Pour assurer une meilleure transparence et gouvernance des associations qui exercent le culte, plusieurs dispositions de la loi ont nécessité la publication de cinq décrets d'application, dont le décret n° 2022-1623 du 22 décembre 2022 relatif aux associations inscrites à objet culturel des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Enfin la loi a modifié les règles de l'instruction en famille, qui passe d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation limitée à quatre motifs (santé, sport de haut niveau, itinérance, projet éducatif particulier propre à l'enfant). Le contrôle de l'instruction en famille est renforcé, les écoles privées hors contrat sont davantage contrôlées.

Chargée de mission prévention des séparatismes et lutte contre les atteintes aux principes républicains



➤ Arrivée en 2022, elle a permis une grande avancée dans l'atteinte des objectifs fixés notamment grâce à :

- la mise en place de groupes de travail dédiés à la préparation des contrôles (ERP, accueil collectif de mineurs) ;
- réalisation d'une cartographie pour mieux identifier les lieux où se concentrent les communautarismes en Moselle.

➤ Nommée référente laïcité le 15 mars 2023, elle joue un rôle de :

- conseil et accompagne des agents sur la compréhension et l'application du principe de laïcité.

Il peut s'agir, par exemple, de questions relatives à l'obligation de neutralité des agents publics, à la liberté religieuse des usagers, au port de signes religieux ou à la manifestation des croyances religieuses.

➤ Dans le cadre de ses missions de formatrice aux valeurs de la République et à la laïcité, elle a formé l'ensemble des référents nommés dans les services de l'État en novembre 2023.

## Le principe de laïcité



22

Le principe de laïcité repose sur trois piliers : la liberté religieuse, le respect du pluralisme et la neutralité de l'État. Ce principe de laïcité est défini dans notre droit et fait partie intégrante de notre identité française. L'agent public a le devoir de le respecter et de le faire vivre car cette valeur républicaine est garante de notre vivre ensemble.

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République instaure l'obligation de formation de tous les agents des trois versants de la fonction publique au principe de laïcité et crée des référents laïcité dans les administrations. Les référents laïcité ont tous été nommés en Moselle, notamment dans les trois directions départementales interministérielles à compter du 15 mars 2023.

Le législateur donne ainsi un nouvel élan à l'appropriation du principe de laïcité par les agents publics qui en sont les premiers garants au quotidien.

Deux sessions de formation, ouvertes aux agents publics et référents laïcité nommés, se sont d'ores et déjà déroulées dans les locaux de la préfecture.

La stratégie interministérielle de formation à la laïcité prévoit, qu'outre la formation en distanciel sur la plate-forme « Mentor », certains publics

identifiés comme prioritaires peuvent bénéficier d'une formation spécifique en présentiel en raison de leur exposition à des situations mettant en jeu l'application de la laïcité. Un kit de formation d'une durée de 3 à 6 heures sera proposé aux agents de la préfecture en contact avec le public, aux encadrants et aux agents exerçant dans un service de ressources humaines.





## 2/ La prévention de la radicalisation et la lutte contre la radicalisation

En 2023, le groupe d'évaluation départemental (GED) s'est réuni chaque semaine sous la présidence du préfet ou de sa directrice de cabinet afin d'évoquer tout nouveau signalement et suivre les individus à fort potentiel de radicalisation violente, inscrits ou non au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), conformément à l'instruction du ministère de l'Intérieur du 14 décembre 2018. Les parquets sont conviés à cette instance.

Le GED s'est aussi réuni pour traiter des thématiques particulièrement sensibles telles que les profils psy, les étrangers et les atteintes aux hommages des professeurs assassinés, en étroite collaboration avec la direction académique des services de l'éducation nationale.

L'instruction conjointe du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Santé et de la prévention du 28 octobre 2022 relative à la coopération en matière de santé permet de solliciter au besoin l'expertise d'un médecin psychiatre référent pour une aide à la décision. Un travail est effectué en ce sens en Moselle.

La cellule de prévention et d'accompagnement des familles s'est réunie toutes les six semaines sous la présidence de la directrice de cabinet et a suivi en moyenne une vingtaine de situations individuelles sensibles.

### Le GED



Depuis 2014, chaque préfet a constitué dans son département un groupe d'évaluation départemental de la radicalisation islamiste (GED) afin d'organiser le décloisonnement interservices de l'information et de structurer les échanges entre les instances départementales et nationales.

Le GED se compose des représentants locaux des différents services de renseignement, des services de police judiciaire, de gendarmerie, de l'administration pénitentiaire et du procureur de la République. Selon l'ordre du jour, le préfet peut également convier des membres occasionnels représentant les douanes, la police aux frontières, les services fiscaux, les services pénitentiaires d'insertion et de probation, etc.

### 3/ Le programme R du fonds interministériel de prévention de la délinquance

En 2023, la préfecture de la Moselle a bénéficié d'une enveloppe de 92 000 € pour financer 9 projets innovants portant sur la prévention de la radicalisation et la sensibilisation à la laïcité tels que :

L'accompagnement en CPRAF par un éducateur psychothérapeute.

Les actions de formation et de sensibilisation des élus et des acteurs associatifs proposées par le consultant du pool-formation à la prévention de la radicalisation et des séparatismes.

Les actions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation auprès des jeunes et habitants des quartiers organisées par la communauté d'agglomération de Portes de France Thionville et par l'association d'intervention sociale de Fameck.

La création d'un jeu à grande échelle inspiré de l'escape game « l'aventure laïcité Grand-Est » avec l'association Intemporelle.

L'organisation de la journée de la laïcité en lien avec l'université de Lorraine ponctuée de deux temps forts : la conférence de Philippe Portier le matin et des ateliers thématiques l'après-midi. Cette journée dédiée a rassemblé 81 personnes (agents publics et associations).

Une animation en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons proposée par Planète aventure organisation.





# **5. Le bilan de la sécurité routière**

---



# 1/ Bilan

## L'accidentalité - Bilan annuel

26

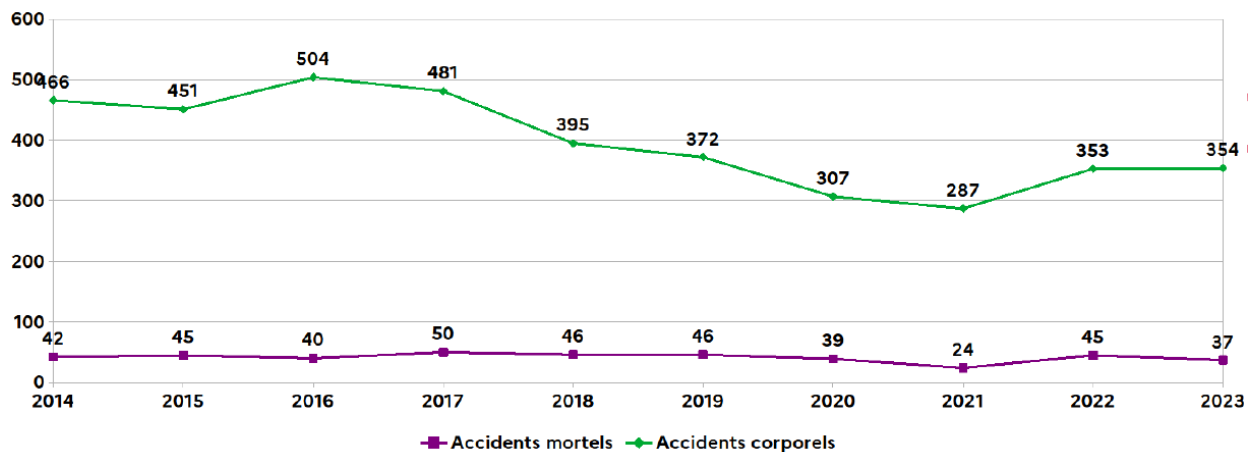
	Cumul annuel									
	2023	2022	2021	2020	2019	2023/2022		Moyenne 2017-2019	2023/ Moyenne 2017-2019	
						Écart	Tendance		Écart	Tendance
Accidents	354	353	287	307	372	+ 1	+ 0 %	416	- 62	- 15 %
Tués	37	45	24	39	46	- 8	- 21 %	48	- 11	- 23 %
Blessés	457	463	369	384	483	- 6	- 1 %	543	- 87	- 16 %

En Moselle, l'accidentalité routière de l'année 2023 fait apparaître :

- une hausse limitée du nombre d'accidents par rapport à l'année 2022, mais une baisse importante des accidents corporels par rapport à la moyenne 2017-2019 ;
- une baisse sensible du nombre de tués par rapport à 2022 et à la moyenne des tués entre 2017-2019 ;
- une faible diminution du nombre de blessés par rapport à 2022 et plus conséquente par rapport à la moyenne des blessés entre 2017 et 2019.

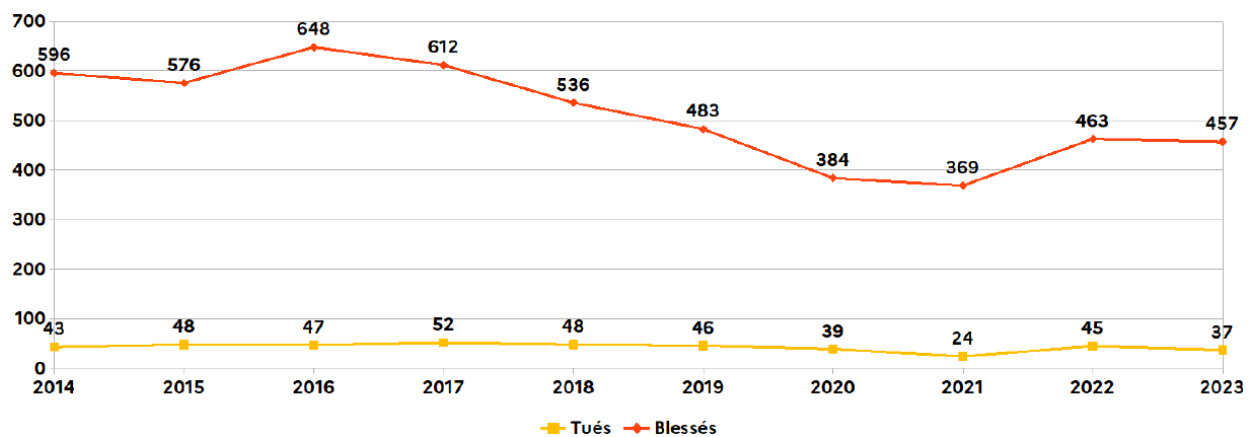
## 5. Le bilan de la sécurité routière

### Nombre d'accidents corporels et mortels de 2014 à 2023



Attention : un accident mortel peut causer plusieurs tués.

### Nombre de blessés et de tués de 2014 à 2023



L'accidentalité - Bilan annuel par arrondissement

Région Grand Est <i>(source ORSR/DREAL)</i>	Accidents	Tués	Blessés
2019	3 551	276	4 460
2020	2 788	221	3 428
2021	3 270	240	3 964
2022	3 358	264	4 142
2023	3 390	284	4 142
Evolution 2022/2023	+ 1 %	+ 8 %	+ 0 %

Part de la Moselle	
Accidents	Tués
10 %	17 %
11 %	18 %
9 %	10 %
11 %	17 %
10 %	13 %

Moselle	Accidents	Tués	Blessés
2019	372	46	483
2020	307	39	384
2021	287	24	369
2022	353	45	463
2023	354	37	457
Evolution 2022/2023	+ 0 %	- 21 %	- 1 %

En 2023, la Moselle maintient son nombre d'accidents mais diminue le nombre de tués et blessés.

Les accidents sont donc moins nombreux en Moselle par rapport à la moyenne régionale mais ils sont plus mortels.



## 5. Le bilan de la sécurité routière

Arrondissements	Population <i>(source INSEE 2020)</i>	Accidents corporels	Tués	Tués par million d'habitants	Blessés
Metz	351 246	119	12	34	157
Thionville	271 571	116	10	33	146
Forbach/Boulay-Moselle	238 503	56	7	29	80
Sarreguemines	96 820	21	2	20	26
Sarrebourg/Château-Salins	91 015	42	6	65	48
<b>TOTAL</b>	<b>1 049 155</b>	<b>354</b>	<b>37</b>	<b>181</b>	<b>457</b>
				<i>Moyenne : 36,2</i>	

Ce sont dans les arrondissements de Metz et Thionville que la hausse de l'accidentalité routière est la plus forte.

L'arrondissement de Sarrebourg/Château-Salins se démarque par une accidentalité mortelle élevée au regard de son nombre d'habitants

29

Arrondissement de Metz	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Blessés légers
2019	114	16	146	70	76
2020	90	11	106	52	54
2021	67	1	90	43	47
2022	99	11	127	47	79
2023	119	12	157	64	93
<b>Evolution 2022/2023</b>	<b>+ 20 %</b>	<b>+ 9 %</b>	<b>+ 23 %</b>	<b>+ 36 %</b>	<b>+ 18 %</b>

En 2023, dans l'arrondissement de Metz, l'ensemble des indicateurs tend à se rapprocher progressivement de la période précédant la crise sanitaire (l'année de référence étant 2019).

En revanche, tous les indicateurs sont en nette augmentation par rapport à 2022.

Arrondissement de Thionville	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Blessés légers
2019	119	14	160	83	77
2020	96	13	126	48	78
2021	107	9	135	55	80
2022	106	9	143	61	82
2023	116	10	146	56	90
Evolution 2022/2023	+ 10%	+ 11%	+ 2 %	- 8 %	+ 9%

En 2023, dans l'arrondissement de Thionville, et à l'instar de l'arrondissement de Metz, l'ensemble des indicateurs tend à se rapprocher progressivement de la période précédant la Covid (l'année de référence étant 2019).

Tous les indicateurs sont en nette augmentation par rapport à 2022, à l'exception des blessés hospitalisés.

Arrondissement de Forbach/Boulay-Moselle	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Blessés légers
2019	54	6	67	46	21
2020	57	6	80	41	39
2021	54	6	71	28	43
2022	90	15	126	55	71
2023	56	7	80	31	49
Evolution 2022/2023	- 37 %	- 53 %	- 36 %	- 43 %	- 30 %

30

En 2023, dans l'arrondissement de Forbach/Boulay-Moselle, l'accidentalité est en baisse par rapport à 2022.

Les indicateurs relatifs à l'accidentalité et aux tués tendent à se rapprocher de l'année dite de référence de 2019.

Arrondissement de Sarreguemines	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Blessés légers
2019	33	4	44	23	21
2020	18	1	24	13	11
2021	20	4	18	15	3
2022	26	3	37	21	16
2023	21	2	26	18	8
Evolution 2022/2023	- 19%	- 33 %	- 30%	- 14%	- 50%

Que ce soit par rapport à 2019 ou à l'année dernière (2022), tous les indicateurs de l'arrondissement de Sarreguemines sont en baisse.

## 5. Le bilan de la sécurité routière

Arrondissement de Sarrebourg/Château Salins	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Blessés légers
2019	52	6	66	28	38
2020	47	8	52	31	21
2021	39	4	55	30	25
2022	32	7	31	18	13
2023	42	6	48	26	22
Evolution 2022/2023	+ 31%	- 14 %	+ 55 %	+ 44 %	+ 69 %

L'arrondissement de Sarrebourg/Château Salins enregistre en 2023 une augmentation des accidents et des blessés, ainsi qu'une légère baisse des tués, par rapport à 2022.

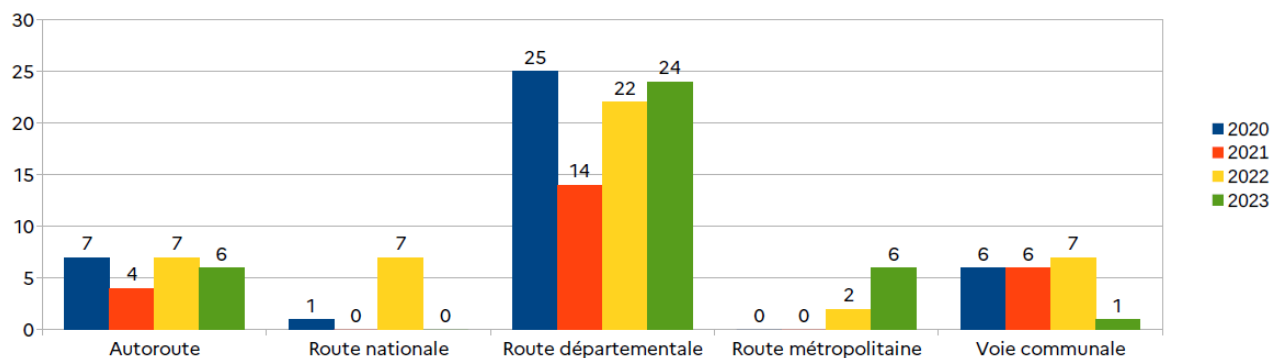
Les indicateurs de 2023 sont inférieurs à la période de 2019, dite de référence, à l'exception du nombre de tués qui est stable.

### L'accidentalité - Analyse graphique par milieu

31

	Années	Autoroutes (220 km)	Routes nationales (86 km)	Routes départementales (4 013 km)	Voies communales et métropolitaines (7 181 km)	Autres (parkings)
Accidents corporels	2022	34	15	182	143	8
	2023	35	21	170	107	21
dont mortels	2022	7	7	22	9	0
	2023	6	0	24	7	0

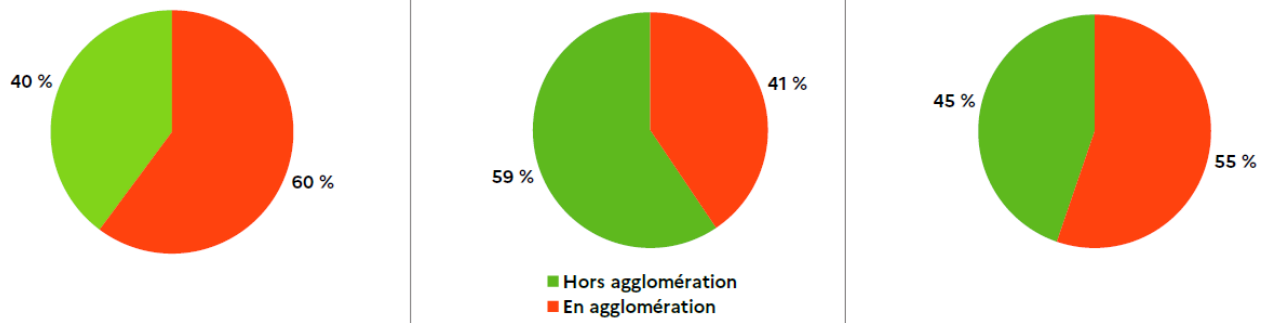
### Répartition de l'accidentalité mortelle par gestionnaire de voirie



En 2023, la majorité des accidents mortels ont lieu hors agglomération, sur des routes départementales qui forment le réseau le plus important, ainsi que sur les autoroutes.

Si l'accidentalité sur les routes nationales est faible à l'exception de 2022, celle constatée sur les routes métropolitaines croît.

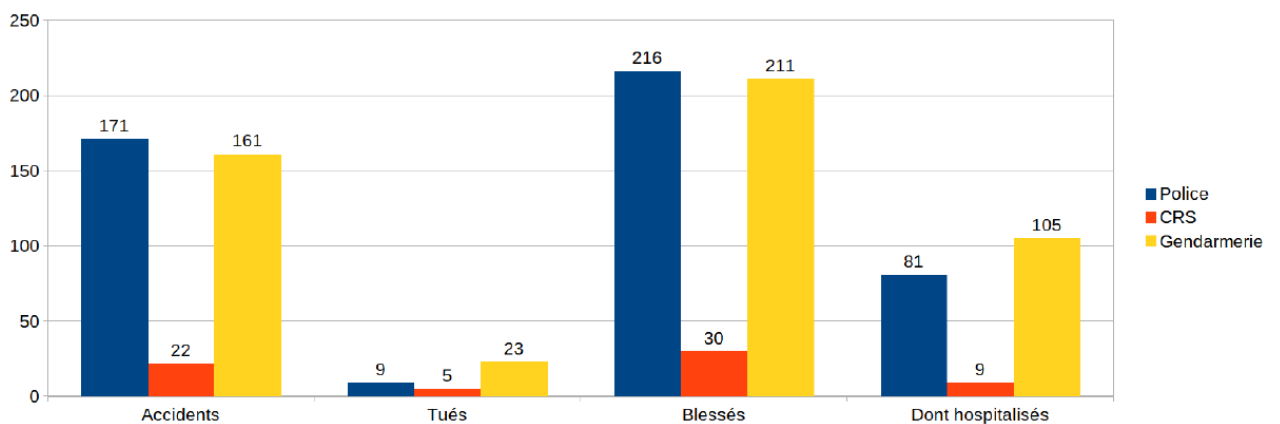
> Accidents selon le milieu < > Tués selon le milieu < > Blessés selon le milieu



On déplore plus d'accidents en agglomération qu'en dehors. Toutefois, hors agglomération, les accidents sont plus graves et génèrent plus de tués et de blessés.

A noter qu'environ 40 % de la mortalité routière survient soit sur un trajet domicile-travail ou lors d'une trajet mission.

32



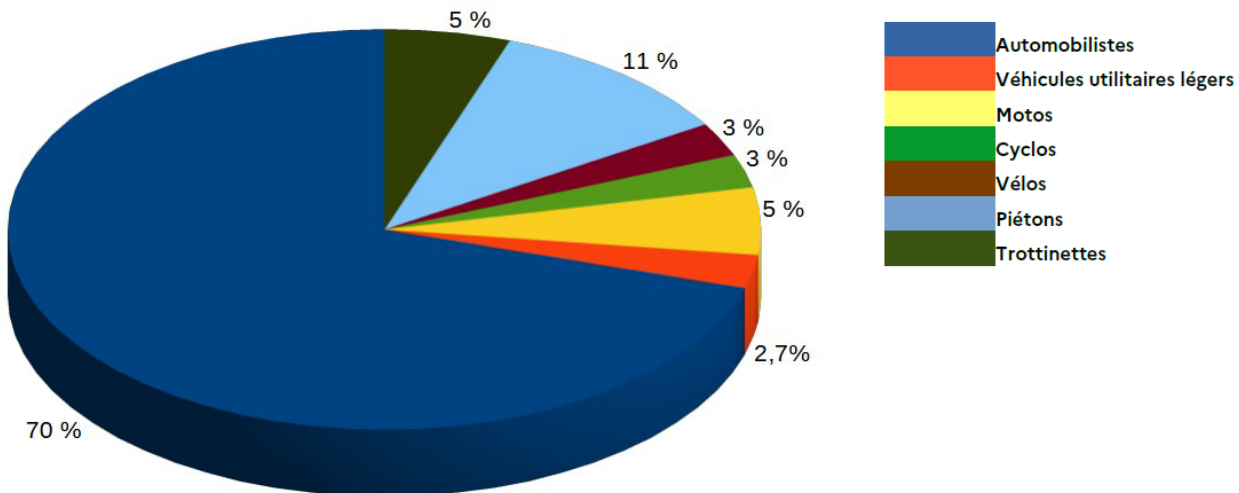
On constate que la gendarmerie, dont la zone de contrôle est la plus étendue, comptabilise le plus d'accidents et de tués.

Enfin, proportionnellement, la CRS autoroutière enregistre des accidents plus graves par leur nombre de blessés.



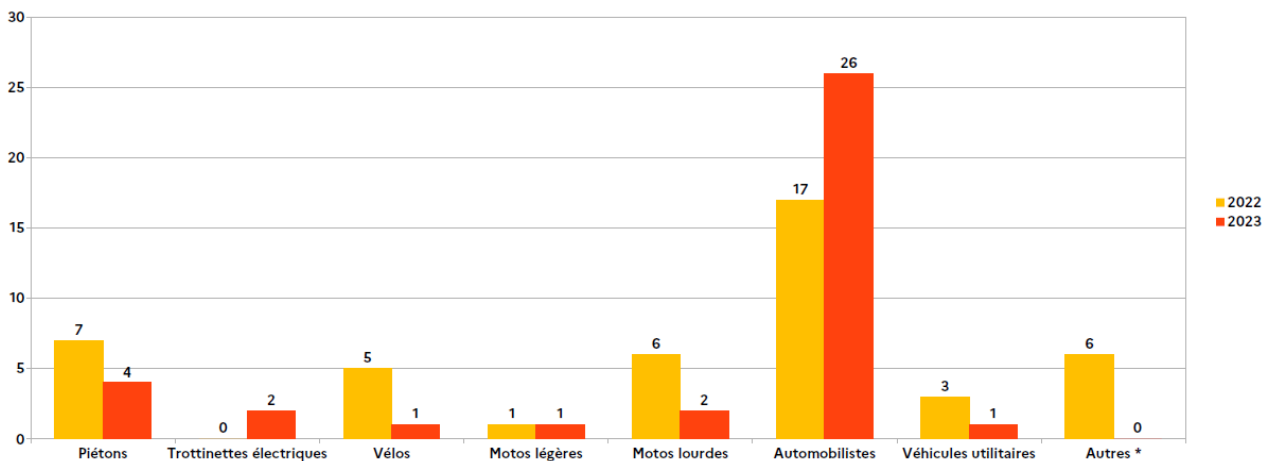
L'accidentalité - Analyse des accidents mortels

Répartition des tués par type d'utilisateur en 2023



33

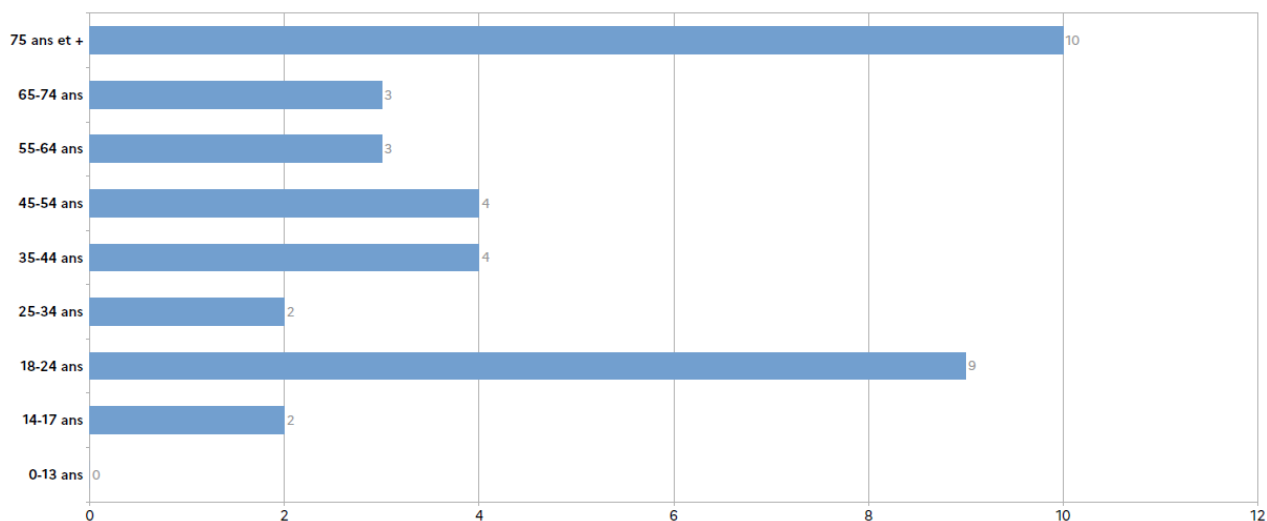
Comparaison des usagers tués selon le mode de déplacement



Les conducteurs ou passagers de véhicules légers représentent la plus forte proportion des victimes de la route en Moselle. Cependant, les piétons et les usagers de deux-roues motorisés sont également très impactés. En 2023, la Moselle a déploré, pour la première fois, deux tués à bord d'une trottinette électrique. Il est à noter l'absence de mortalité dans la catégorie d'usagers relevant des poids lourds en 2023.

En 2023, plus de 20 % des tués étaient dépourvus d'équipements de sécurité (7 sans ceinture et 2 sans casque)

### Les tués par tranche d'âge en 2023

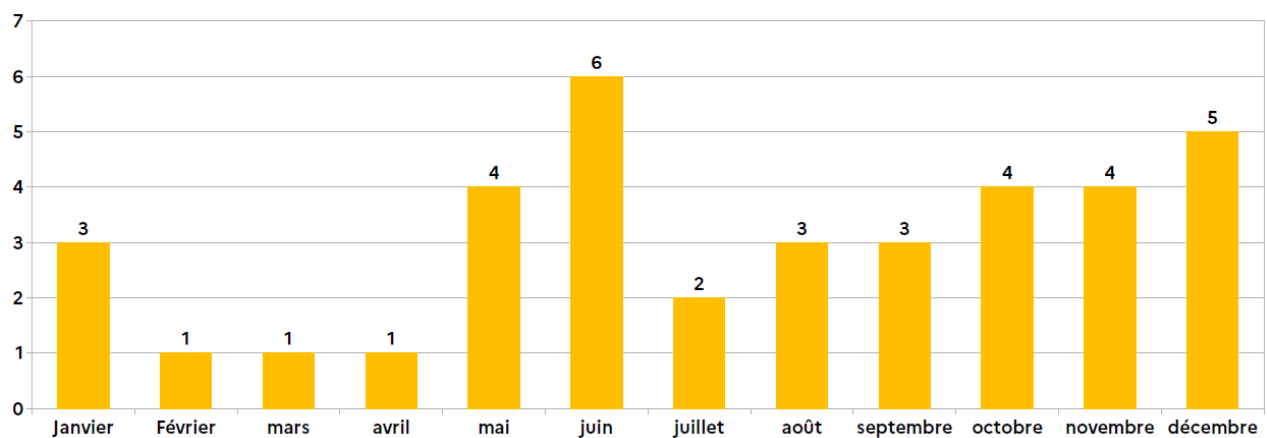


Les conducteurs « seniors » et les « 18-24 ans » représentent les catégories d'âge comptant le plus de tués sur les routes de Moselle en 2023.

34

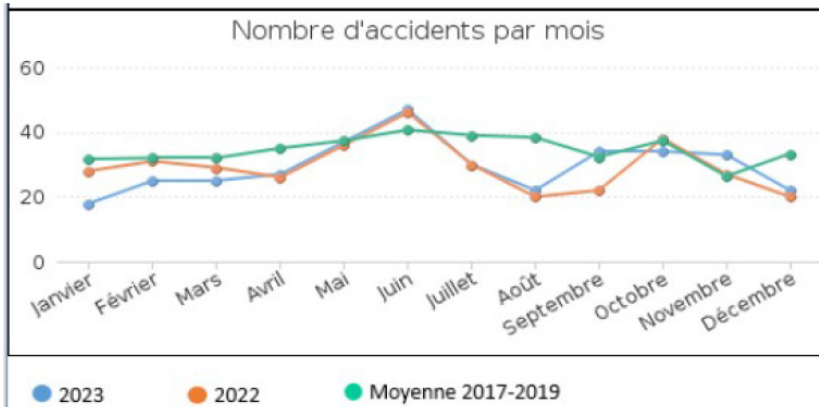
### L'accidentalité - Analyse selon la temporalité

### Répartition des tués par mois



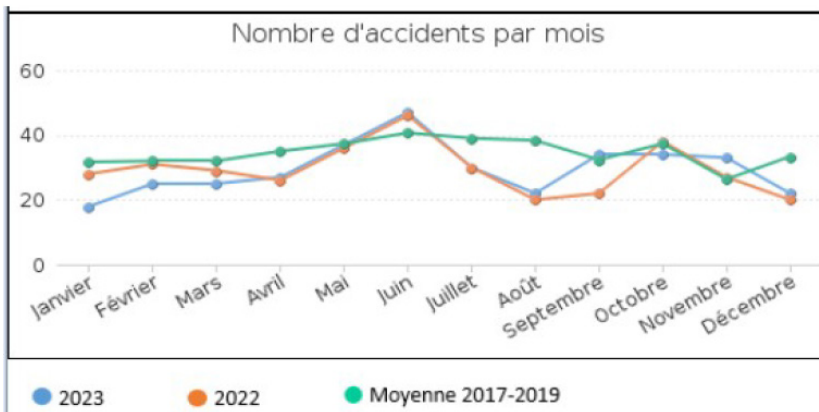
C'est en juin 2023 qu'on déplore le plus de tués sur les routes mosellanes (6). On observe également un nombre important de tués en décembre, et globalement à partir de la période hivernale, où les nuits sont plus longues que les jours.

## 5. Le bilan de la sécurité routière



La mortalité routière varie selon les mois de l'année, et selon les catégories d'usagers. L'accidentalité, à l'instar de la mobilité, est variable selon les saisons.

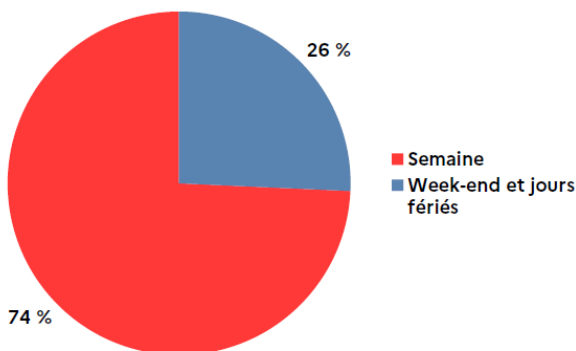
Un pic de l'augmentation de l'accidentalité se constate aux beaux jours (mai/juin) et lors du passage à l'heure d'hiver (dernier trimestre).



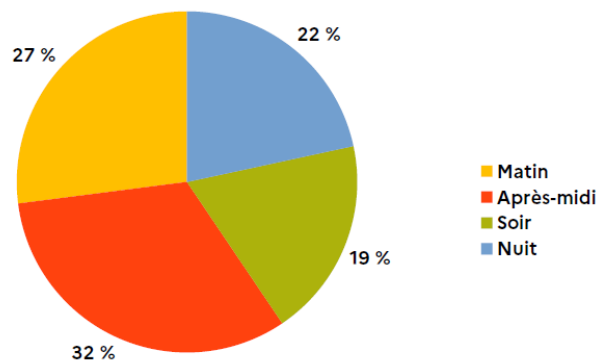
Habituellement, la courbe de la mortalité des motards évolue à la hausse à la belle saison quand les trajets liés aux loisirs sont les plus nombreux.



### Accidents selon le milieu

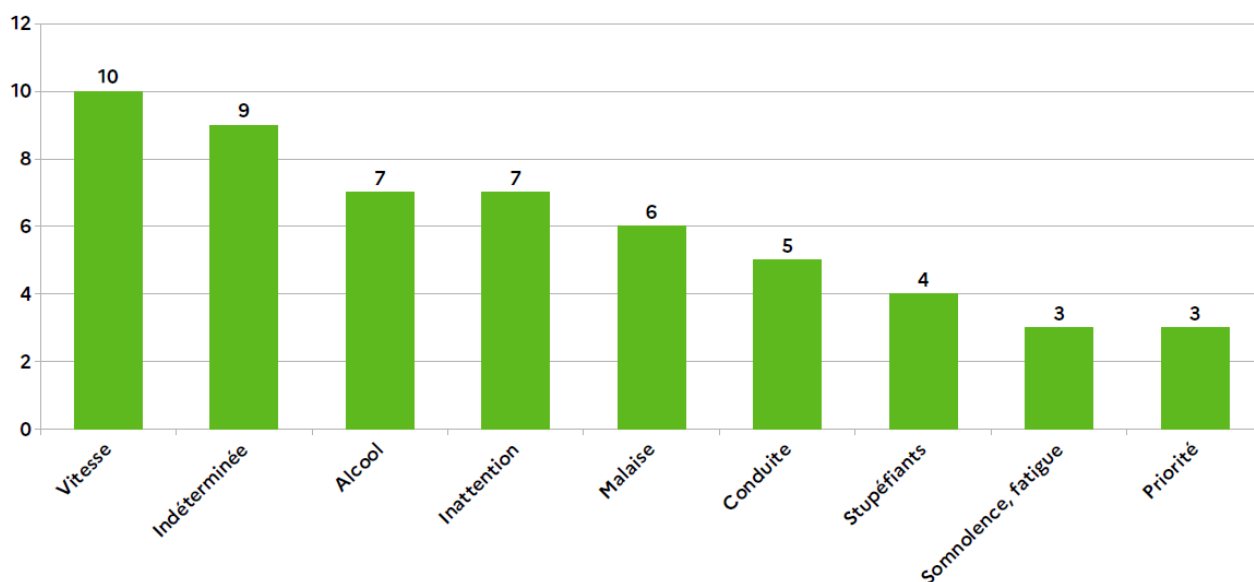


### Tués selon le milieu



Ce sont principalement les après-midis de semaine et les nuits des week-ends où la mortalité routière est la plus forte en Moselle, en 2023.

### L'accidentalité - Analyse des auteurs présumés d'accidents mortels (APAM)



Attention : pour une personne tuée, il peut y avoir plusieurs causes d'accidents.

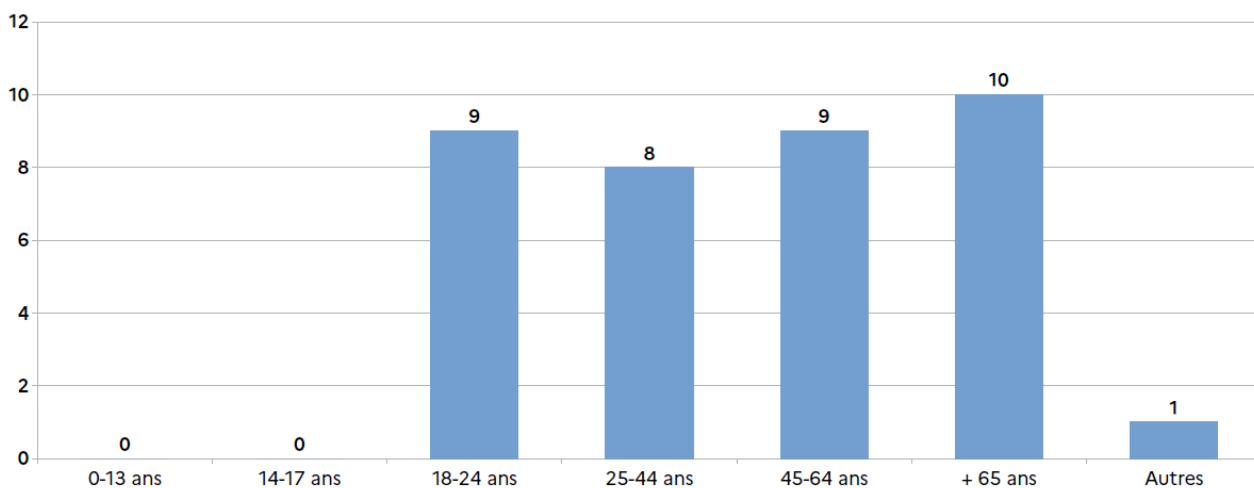
36

La vitesse reste, en Moselle, la première cause de mortalité routière, en 2023. La vitesse est à la fois un facteur déclencheur d'accident, mais aussi un facteur aggravant.

Les conduites addictives (alcool et stupéfiants) représentent un tiers des accidents mortels en 2023. L'inattention, qu'elle soit altérée par l'utilisation de distracteurs ou liée au niveau de vigilance des conducteurs, a provoqué une quinzaine de tués en 2023.

Les procédures judiciaires étant en cours, certaines causes ne sont encore établies pour l'année 2023.

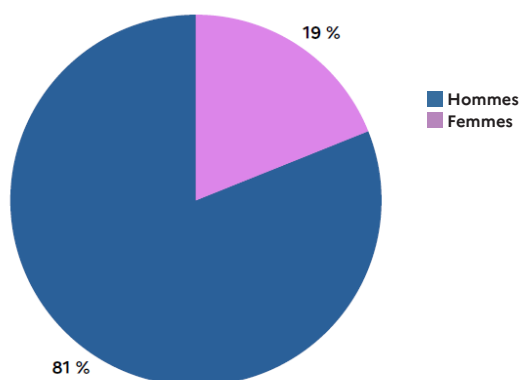
### Age des auteurs présumés d'accidents mortels



\* autres : le conducteur ayant pris la fuite, nous n'avons pas d'information sur son âge

## 5. Le bilan de la sécurité routière

---

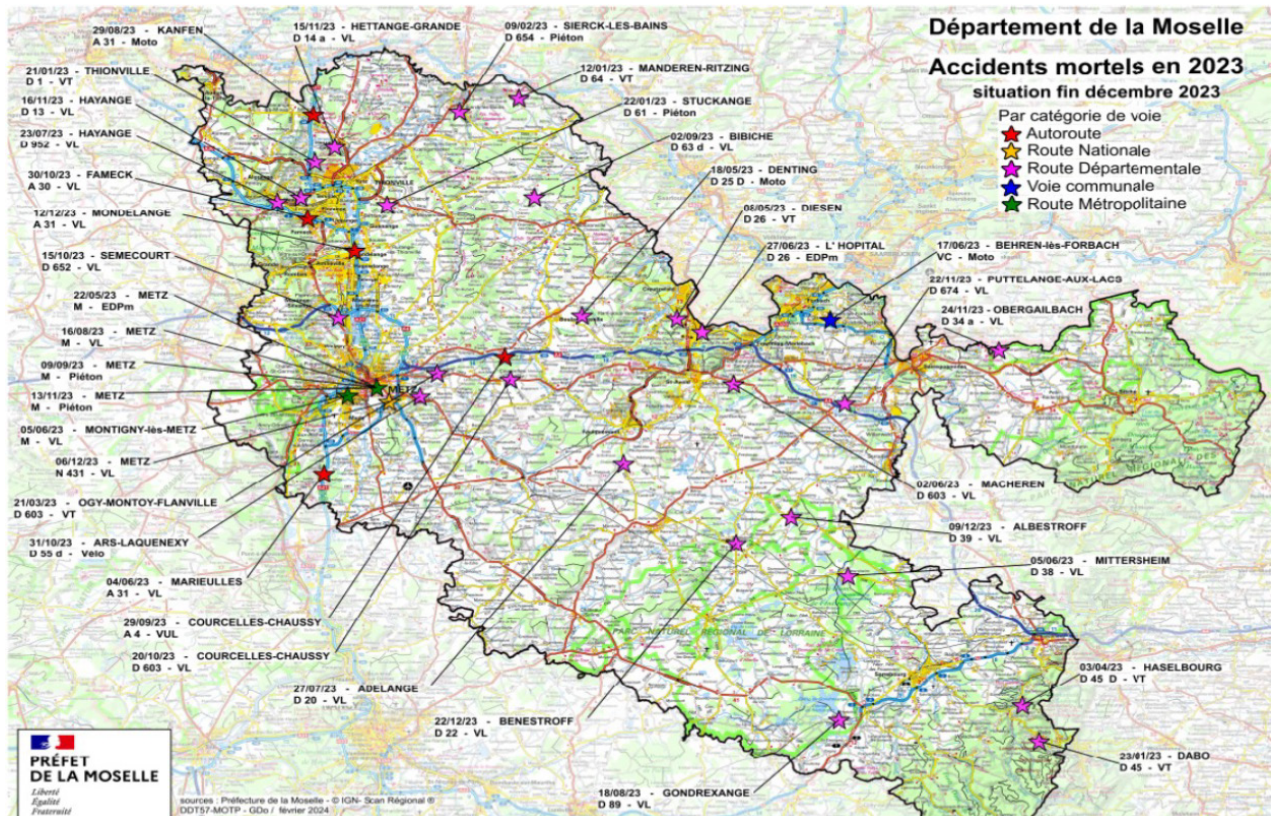


Les auteurs présumés responsables d'accidents mortels sont majoritairement des hommes.

Pour ce qui est de l'âge des auteurs présumés responsables d'accidents mortels, toutes les classes d'âge aptes à la conduite sont concernées, dominées néanmoins par les seniors.

La sécurité routière appelle les hommes à prendre conscience qu'en voiture, moto, vélo et même à pied, à kilomètres parcourus équivalents, représentant par rapport aux femmes, plus de 3/4 des tués.

## L'accidentalité - Cartographie mortalité routière



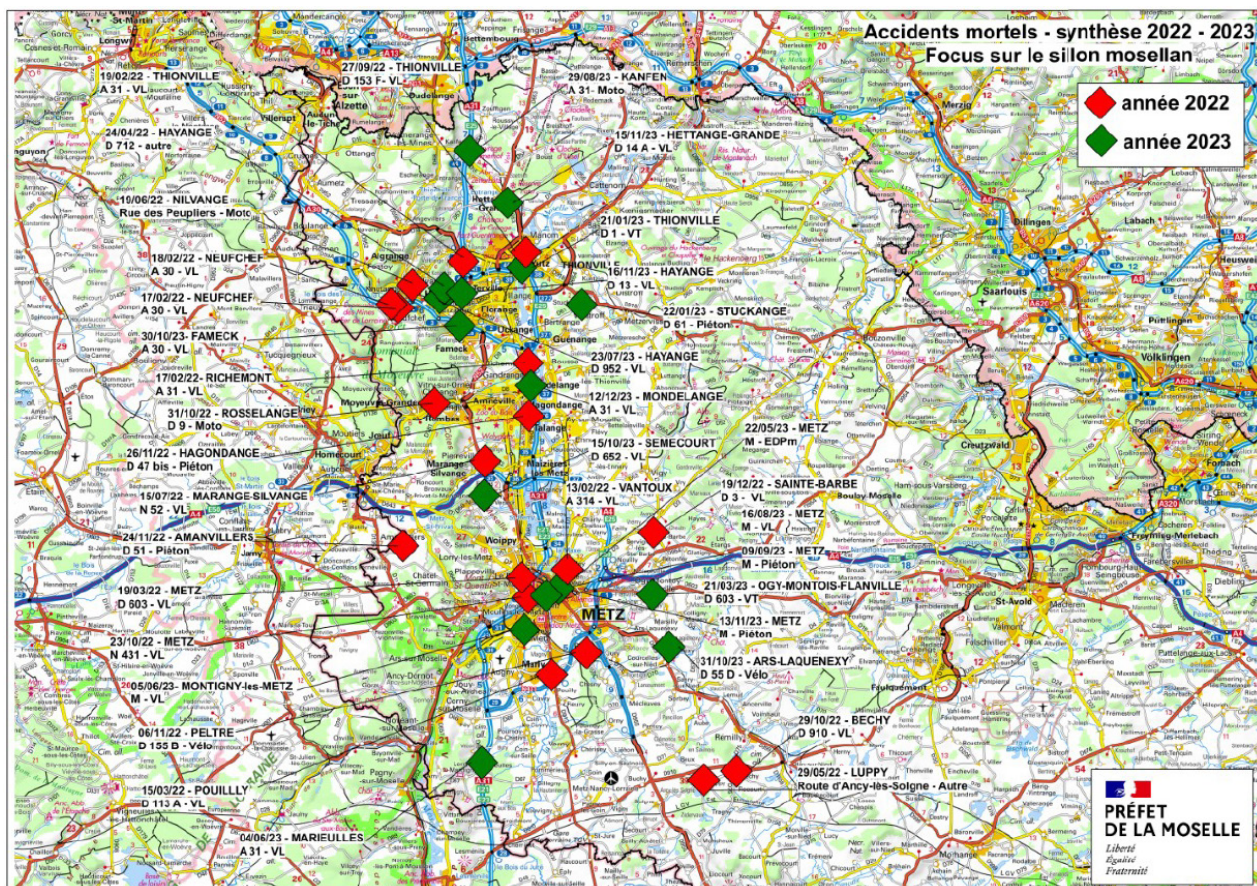
38

La Moselle est marquée par un axe nord-sud urbanisé et une infrastructure fortement utilisée (A31 – axe Nancy-Luxembourg).

L'importance du travail frontalier entre la France et le Luxembourg, ainsi que la France et l'Allemagne, génère une circulation routière (y compris des poids lourds) soutenue en Moselle.

Le département comporte, par ailleurs, des espaces plus ruraux et structurés par des villes moyennes (Moselle-Est) desservies majoritairement par une voirie départementale importante et par des axes autoroutiers reliant la Moselle au Bas-Rhin ou à l'Allemagne, avec l'A4 notamment.

On constate notamment une accidentalité renforcée sur l'axe du sillon mosellan (le sillon mosellan constitue la plus importante unité urbaine de l'ex-région Lorraine, constituée d'une succession de villes allant de Metz à Thionville) avec plus de 40% de l'accidentalité mortelle en 2023.



## Accidentalité / Observatoire national interministériel



L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière est directement placé auprès du délégué interministériel à la sécurité routière. Il s'appuie sur le travail des forces de l'ordre, des observatoires régionaux et départementaux.

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) supervise la chaîne de collecte des informations relatives aux accidents de la route en France, produit et publie les statistiques nationales officielles, et réunit dans un bilan annuel de la sécurité routière, avec l'appui du Cerema, des analyses d'accidentalité et des éléments sur l'état de la connaissance et les recherches en cours en matière de sécurité routière.

Retrouvez chaque mois le baromètre de l'accidentalité en Moselle sur : [moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Securite-routiere/Accidentalite-Observatoire-national-interministeriel](https://moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Securite-routiere/Accidentalite-Observatoire-national-interministeriel)



Pour lutter contre l'insécurité routière, le préfet s'appuie sur deux piliers :

- la prévention et la sensibilisation, qui doivent être omniprésentes et permanentes. Il faut sans cesse rappeler les règles de bonne conduite et les risques ;
- la sanction, qui doit rester ferme et résolue.

## 2/ La prévention et la sensibilisation

Afin de répondre aux enjeux locaux de sécurité routière, tous les cinq ans, la préfecture doit définir les orientations et les axes de la politique de la sécurité routière en Moselle dans un document général d'orientations. Rédigé à partir des études statistiques comparatives de l'accidentalité de la période précédente, le DGO permet la mobilisation des acteurs locaux autour de grandes orientations qui constituent un projet départemental commun adapté à la réalité de la Moselle.

Le 7 avril 2023, le préfet, le président du conseil départemental et les trois procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Metz, Thionville et Sarreguemines ont signé le nouveau DGO à mettre en œuvre pour la période 2023/2027.

40



Pour la période 2023/2027, les orientations retenues sont : les conduites à risque (conduites addictives, distracteurs), le risque routier professionnel, les seniors, les deux roues motorisés, les mobilités douces/actives et les jeunes.



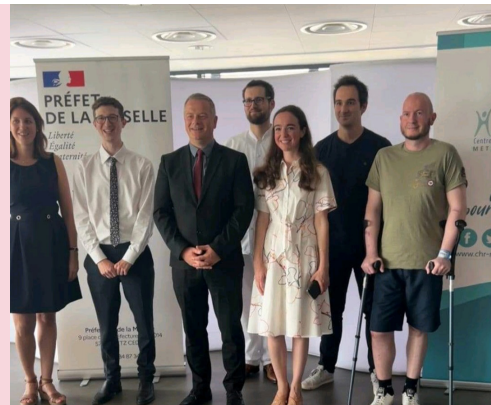
## 5. Le bilan de la sécurité routière

Tout au long de l'année 2023, les différents acteurs de la sécurité routière (associations, éducation nationale, bénévoles, préfecture, etc.) se sont mobilisés sur des actions permettant de répondre à ces objectifs :

les conduites à risque : la présence à un stand du Metz Beer Fest ou au stand « SAM » du feu de la Saint Jean de Sierck-lès-Bains ou encore lors des échanges avec les mineurs ou majeurs relevant de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse ;



le risque routier professionnel : organisation de différents ateliers de sensibilisation dans l'entreprise Bofrost, à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, à la mission locale du bassin houiller ou lors de la signature de la charte des employeurs engagés par le centre hospitalier régional Metz-Thionville ;



les seniors : la création des « cafés klatsch » qui sont des sessions d'échange et d'information qui sensibilisent nos aînés d'une part à l'aptitude à la conduite et d'autre part l'actualisation du code de la route et la mise en place d'un guide à l'attention des seniors. Par exemple à Audun-le-Tiche, Fleury, Clouange, etc. ;



les deux roues motorisés avec la démonstration du simulateur de deux roues et l'organisation des journées trajectoires par les différentes BMO de la gendarmerie départementale ou les remises en selle organisées par la direction interdépartementale de la police nationale mais également la participation au salon des deux roues à Saint-Avold ;



les mobilités douces/actives avec la mise en place d'ateliers spécifiques à ces modes de déplacement de plus en plus courant et un focus porté sur l'importance des bons équipements notamment dans une chaîne de magasins spécialisée dans les équipements sportifs ;



et les jeunes : de nombreuses actions ont été montées et adaptées en fonction de l'âge de chaque élève en complément du continuum éducatif, avec régulièrement la présence de sous-préfets pour rappeler que la sécurité routière relève aussi du comportement citoyen, qui s'acquiert très tôt, comme à Danne-et-Quatre-Vents, Fontoy, etc.



42

### 3/ La sanction



Afin de répondre aux enjeux locaux de sécurité routière, les contrôles sont ciblés en fonction des enjeux issus des analyses menées par les forces de sécurité intérieure et l'observatoire départemental de sécurité routière. Ce ciblage permet d'accroître la probabilité pour un usager en infraction d'être contrôlé et effectivement sanctionné.

Pour chaque personne présumée responsable d'accident mortel, les forces de sécurité intérieure peuvent enregistrer jusqu'à 3 facteurs comportementaux. La vitesse excessive ou inadaptée et l'alcool restent les deux premiers facteurs enregistrés. Les stupéfiants et l'inattention notamment due aux distracteurs sont mentionnés pour 13 % des présumés responsables, les malaises pour 10 % des présumés responsables et les refus de priorité pour 9 % des présumés responsables.

### 3.1. L'activité des forces de sécurité intérieure

		2022	2023	variation		
Dépistage de l'alcoolémie	Total	120 138	126 157	+ 6 019	+ 5 %	↗
Infractions liées à l'alcoolémie	Total	2 245	2 088	- 157	- 7 %	↘
Dépistage des stupéfiants	Total	9 224	11 051	+ 1 827	+ 20 %	↗
Infractions liées aux stupéfiants	Total	1 992	2 074	+ 82	+ 4 %	↗
Infractions liées aux distracteurs	Total	7 557	7 657	+ 100	+ 1 %	↗

Source : FSI – janvier 2024

Les conducteurs qui roulent sans permis de conduire ou circulent sans assurance sont sanctionnés par une amende forfaitaire, sans passer devant le tribunal correctionnel. Cette pratique permet de désengorger les tribunaux correctionnels, où les délits routiers représentaient environ 10 % des délits traités. Les sanctions encourues en cas de conduite sans permis de conduire ou sans assurance peuvent être très lourdes.

Typologie d'infraction		2022	2023	variation		
Conduite sans permis ou défaut d'assurance	Total	3 281	3 592	+ 311	+ 9 %	↗

Source : FSI – janvier 2024

#### L'activité des forces de sécurité intérieure : les suspensions administratives

43

Les infractions au code de la route donnent lieu à une réponse pénale et administrative systématique, graduée en fonction de la gravité des faits et de la personnalité de l'auteur.

Chaque année en France, près de 30 % des accidents mortels sont dus à une prise excessive d'alcool et 21 % de la mortalité routière implique un conducteur ayant consommé des drogues. L'usage du téléphone au volant, formellement interdit, est trop souvent banalisé. Pourtant il multiplie par trois le risque d'accident.

	2021	2022	2023
Nombre total d'arrêtés de suspensions dont :	3 233	3 136	3 126
Alcool	932	1 200	1 129
Stupéfiants	1 242	1 196	1 310
Vitesse	1 083	770	677
Port du téléphone	6	34	53
Refus d'obtempérer	0	2	39

Source : Pôle des droits à conduire - Moselle – janvier 2024

Le préfet a la possibilité, à l'issue d'un contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie relevant du tribunal correctionnel (supérieure à 0,8 g/L) de l'obliger à ne conduire que des véhicules équipés. Cette mesure, véritable alternative à la suspension du permis de conduire, permet aux bénéficiaires (des contrevenants non récidivistes, sans permis probatoire, sans aucune infraction annexe et dans la mesure où leur taux d'alcoolémie ne dépassera pas 1,6 g/L) de pouvoir continuer à conduire et de conserver leur activité professionnelle tout en garantissant la sécurité des autres usagers de la route.

	2021	2022	2023
<b>Nombre d'arrêtés de suspensions pour alcool :</b>	<b>932</b>	<b>1200</b>	<b>1129</b>
<b>Éligible à l'EAD</b>	<b>377</b>	<b>550</b>	<b>459</b>

Source : Pôle des droits à conduire - Moselle – janvier 2024

### 3.2. L'activité du contrôle automatisé

La vitesse est la première cause de mortalité routière en France. Elle est à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant. Pour contrer cette principale cause d'accidentalité routière, l'État s'appuie notamment sur des dispositifs de contrôle automatisé.

44

Le parc de radars installés en Moselle a fait l'objet de plusieurs actes de vandalisme depuis plusieurs années, surtout en 2023 ; certains radars ont été dégradés ou détruits et font l'objet d'une modernisation dans le cadre de leur remplacement.

Actuellement, 46 radars fixes sont en état de fonctionnement et de production, 2 itinéraires de radars dits « chantiers » sont opérationnels. De nouveaux radars devraient être déployés, tant en équipement fixe, de chantier ou urbain en 2024.

Radars fixes	Période	Nombre d'infractions	Dont immatriculations Étrangères
	2023	265 266	97 836
	2022	194 125	88 968

Source : ANTAI - janvier 2024

La mission de la voiture-radar est de détecter, sans flash visible et en roulant, tous les véhicules en excès de vitesse. Il s'agit d'appareils embarqués à bord de voitures banalisées conduites par des sociétés privées habilitées par l'État. L'objectif de ce dispositif est de lutter contre les excès de vitesse, notamment sur le réseau secondaire, et de libérer du temps aux forces de sécurité intérieure pour des missions exigeant un savoir-faire plus technique.

Voitures externalisées	Période	Taux d'infraction	Nombre d'infractions	Nombre de mesures (véhicules contrôlés)
	2023	12,81 %	28 967	226 085
	2022	12,43 %	32 409	260 655

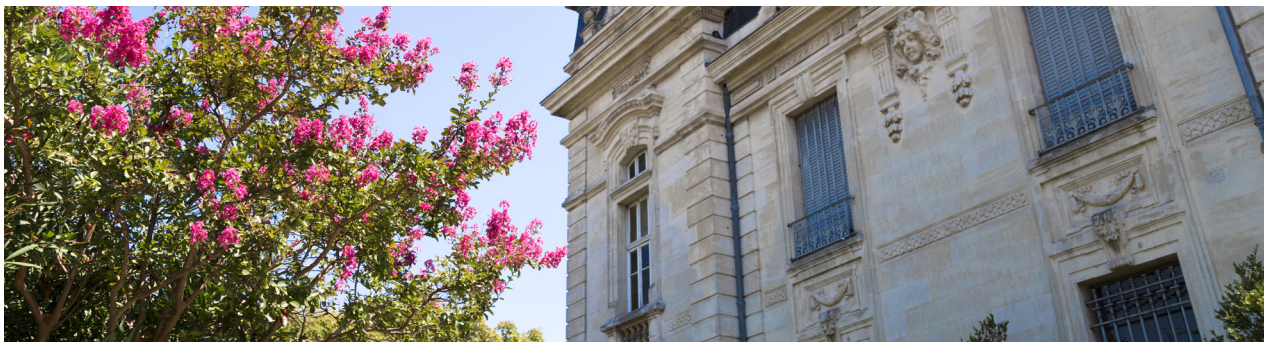
Source : DSR - janvier 2024



6.

# La sécurisation des élus

---



Les élus de la République en Moselle font parfois l'objet de menaces, d'insultes, de diffamations et d'outrages, liés le plus souvent au contexte politique national ou bien à l'exercice de leur pouvoir de police administrative.

En 2023, on relève 51 faits visant des élus de la République en Moselle, à comparer aux 60 faits recensés en 2022 (- 15 %).

46

Depuis le 1er janvier 2022, les menaces de mort ou de violence, les injures, diffamations et outrages à l'encontre des élus mosellans sont majoritaires, tandis que les atteintes aux personnes et aux biens sont moins nombreuses. On observe une augmentation des menaces et intimidations par courriel et sur les réseaux sociaux.

Ces menaces et violences sont pour partie liées au contexte politique national. En 2022, la majeure partie de ces atteintes était liée au contexte national de contestation des pass sanitaire et vaccinal, puis la Moselle a été touchée, comme de nombreux départements, par des violences urbaines fin juin – début juillet 2023. On recense une dizaine de dégradations et incendies de bâtiments publics (maison des polices à Woippy, médiathèque à Metz-Borny, maison des associations à Behren-lès-Forbach), parmi lesquels des mairies de quartier à Yutz et à Metz (Bellecroix et Borny), ainsi que les mairies de Fameck, Behren-lès-Forbach et Hagondange.

Au-delà de ces dégradations, certains élus locaux ont été menacés, directement ou par email.

Les violences caractérisées ciblent en particulier les élus locaux dans l'exercice de leur pouvoir de police administrative (sécurité et salubrité publiques), le plus souvent en zone gendarmerie. Les maires, acteurs de terrain au contact direct de leurs administrés, apparaissent ainsi les plus exposés aux incivilités et mécontentements divers. Nos élus nationaux ne sont également pas épargnés (dégradations de permanences parlementaires, injures téléphoniques...).

La prévention des menaces et violences s'incarne en Moselle par une formation des élus, dispensée par les forces de sécurité intérieure, ainsi que la mise en place du dispositif « Alarme élu ».

## Le dispositif « Alarme élu »



Permet aux élus qui se sentent menacés de se manifester auprès de leur commissariat ou de leur gendarmerie pour bénéficier d'un traitement rapide de leurs appels au 17 et d'une vigilance renforcée de la part des forces de l'ordre.

Depuis 2021, nos forces de l'ordre proposent des aux formations au profit des maires sur la gestion des conflits et des incivilités :

**362**

élus ont été sensibilisés par la gendarmerie départementale au cours de **16 sessions**.

**34**

élus et collectivités ont été formés par la gendarmerie depuis 2022 sur la prévention cyber et la prévention **technique de la malveillance**.

**40** aine d'élus formés (maires, conseillers municipaux).

En zone police, la sécurité publique a été chargée d'accompagner les élus des circonscriptions de moins de 100 000 habitants. Le service de voie publique à Metz a ainsi dispensé cette formation.

47

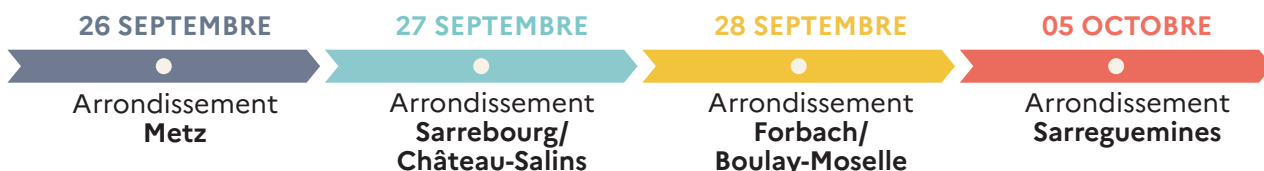
En application de l'instruction du 3 juillet 2023, le groupement de gendarmerie départementale et la direction interdépartementale de la police nationale ont initié depuis cet été une démarche de proposition du dispositif « Alarme élu » auprès des élus nationaux et locaux de Moselle.

Les services de l'État et les forces de sécurité intérieure renforcent leur présence auprès des élus mosellans, afin de mieux lutter contre les menaces et violences à leur rencontre.

Les services ont été sensibilisés depuis 2021 au traitement des atteintes aux élus, avec la prise en compte systématique des plaintes déposées. Conformément à l'instruction du 3 juillet 2023, des référents « atteintes aux élus » ont été nommés au sein de la police et de la gendarmerie en Moselle.

Face à chaque situation individuelle, préfet et sous-préfets sont attentifs à aider les maires victimes, par une écoute et une évaluation des menaces. Ils recommandent aux élus de déposer plainte, et requièrent si nécessaire une mobilisation particulière de la police ou de la gendarmerie. Un dialogue régulier avec l'élu victime est entretenu afin qu'il soit inscrit au dispositif « Alarme élu », et qu'il soit informé des mesures prises par les services de l'État.

Afin de favoriser ce type de dialogue, les réunions d'information sur le dispositif de prévention et de lutte contre les menaces et violences aux élus, associant les procureurs de la République, ont été organisées dans chaque arrondissement de la Moselle :

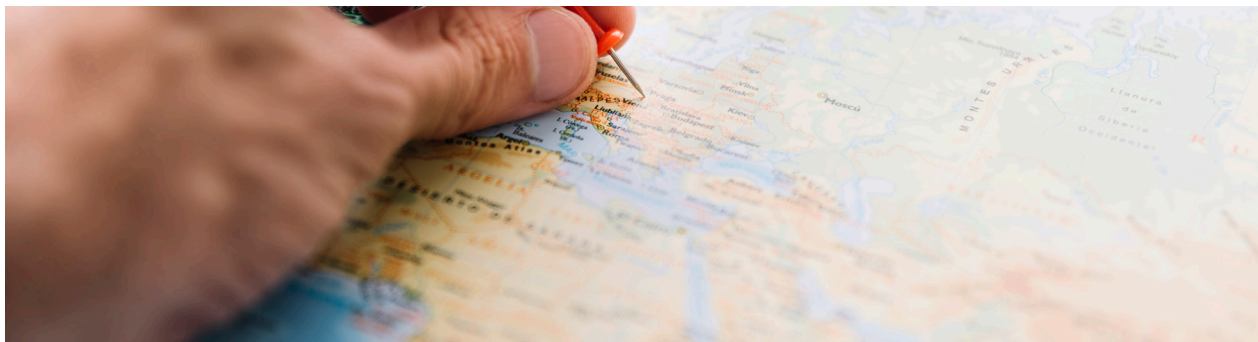




# 7. La lutte contre l'immigration irrégulière

---





Dans le cadre du plan départemental d'actions de lutte contre l'immigration irrégulière, les efforts ont été concentrés sur l'éloignement des étrangers troublant l'ordre public. Cet objectif constitue la priorité du plan départemental d'actions de lutte contre l'immigration irrégulière.

Les autres priorités sont :

- l'éloignement des ressortissants de pays tiers vers les pays tiers, dont les déboutés d'asile ;
- les retours volontaires aidés ;
- la lutte contre les filières, la fraude documentaire et à l'identité et le travail dissimulé.

384 étrangers en situation irrégulière ont été éloignés en 2023 (dont la moitié de manière contrainte), soit une hausse de 2 % par rapport à 2022.

La dynamique d'éloignement des étrangers en situation irrégulière (ESI) troublant l'ordre public a été maintenue en 2023 avec 102 ESI présentant des troubles à l'ordre public (profils TOP) éloignés dont 89 sortants d'établissement pénitentiaire (+ 11 %).

## Point sur les interpellations d'étrangers en situation irrégulière (ESI)

1 700 ESI ont été interpellés en Moselle en 2023 (chiffre stable par rapport à 2022), dont un tiers ont été placés en garde à vue.

La gendarmerie nationale et la sécurité publique, particulièrement actives sur le volet « ESI et ordre public », ont contribué à ces résultats avec respectivement 107 et 439 procédures ESI.

Une centaine de placements en centre de rétention et plus de 200 assignations à résidence ont été prises.

Par ailleurs, l'action de la police aux frontières a permis de démanteler une filière touchant la Moselle, d'interpeller 77 trafiquants de migrants et de diligenter des procédures à l'encontre de 45 employeurs mis en cause pour « emploi d'étranger sans autorisation de travail ni titre de séjour ».



# 8. Deux grands faits marquants

---



## 1/ Les violences urbaines

Les derniers jours du mois de juin et les premiers jours du mois de juillet 2023 ont été marqués par un épisode de violences urbaines liées à la mort d'un jeune automobiliste dans les Hauts-de-Seine.

Le département de la Moselle n'a pas été épargné et les forces de sécurité et de secours ont adapté leurs postures afin de répondre efficacement aux très nombreuses demandes de secours du fait de multiples dégradations, saccages et feux sur la voie publique (poubelles, véhicules...) sur des bâtiments (établissements recevant du public, habitations, industries...), parfois en simultané.

Pour le SDIS 57, près de 3400 appels 18 engendrant 469 opérations de secours directement en lien avec ces événements ont été enregistrés. Au plus fort des événements, 240 sapeurs-pompiers ont été engagés concomitamment. Concernant la police nationale, 5077 appels 17 ont généré 573 interventions avec 166 effectifs mobilisés au maximum en simultané (dont 17 fonctionnaires de la police aux frontières en renfort). Enfin, s'agissant de la gendarmerie nationale, 5011 appels 17 ont provoqué la réalisation de 46 opérations. 265 gendarmes étaient présents sur le terrain au plus fort des événements. Au cœur des secteurs concernés, les

intervenants se sont souvent retrouvés confrontés à des opérations de harcèlement, de prises à partie par des tirs de mortiers d'artifice ou des jets de pierre.

Sur le terrain, les gendarmes, policiers et sapeurs-pompiers ont, dès la première nuit d'émeute, agi d'initiative afin de s'appuyer mutuellement pour mener à bien et en sécurité les interventions sur lesquelles ils étaient engagés. Des interventions ont été réalisées en autonomie par les sapeurs-pompiers lorsque la situation le permettait, ou appuyées par les forces de sécurité intérieure lorsque la présence d'émeutiers était redoutée.

D'un point de vue humain, plusieurs personnels des forces de secours et de sécurité ont été blessés durant cette période parmi lesquels, 5 gendarmes, 21 policiers nationaux et 1 sapeur-pompier. Au niveau des infrastructures, la maison des polices de Woippy, le commissariat d'Hagondange, le bureau de police de Yutz et le futur commissariat de Sarrebourg ont été dégradés. La caserne des sapeurs-pompiers d'Amnéville a subi d'importants dégâts liés à l'incendie d'un véhicule de la police municipale qui s'est propagé au bâtiment. Pour le SDIS 57, 9 plaintes ont été déposées pour ces agressions et dégradations.

Concernant le domaine organisationnel, des groupes agiles de sapeurs-pompiers et de postes de commandement avancés dans certaines casernes a été soulignée par tous les intervenants ont été mis en place. Cette adaptation de l'organisation a permis une réponse adaptée à la multiplicité et à la simultanéité des interventions grâce à des moyens prépositionnés, mobiles et dont les capacités étaient en cohérence avec les difficultés rencontrées (en termes de franchissement par exemple).

La mise en place d'officiers de liaison au sein du centre d'information et de commandement de la police nationale et au sein du centre opérationnel de renseignement de la gendarmerie nationale ont facilité les échanges d'informations et la coordination entre les services.

## Chiffres clés

**3 400**

appels 18 engendrant 469 opérations pour le SDIS

**5 077**

appels 17 engendrant 573 interventions pour la DIPN

**5 011**

appels 17 engendrant 46 opérations pour le GIGN

52

## Réseaux sociaux et web

### Soutien de l'État à la suite des violences urbaines

Collectivités

Commerces

Particuliers

### Vous êtes une collectivité ?

Vous pourrez recevoir un soutien financier de l'État pour la réparation des dégâts, la remise en état des équipements et la sécurisation des bâtiments publics en cas de reste à charge après assurance.

### Vous avez un commerce ?

Des reports de charges fiscales et sociales et un recours à l'activité partielle seront possibles, de même qu'une plus grande compréhension vis-à-vis des échéances bancaires.

### Vous êtes un particulier ?

Les particuliers dont le véhicule a été endommagé peuvent solliciter la commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI), sous certaines conditions.



### Soutien de l'État aux collectivités, commerces et particuliers à la suite des violences urbaines

Publié le 18/07/2023





© Gendarmerie nationale

## 2/ Le rassemblement de l'association évangélique tzigane de France en Moselle

53

Le rassemblement estival de l'association évangélique tzigane « Vie et Lumière » s'est déroulé pour la quatrième fois en Moselle sur la base aérienne de Grostenquin du 27 août au 10 septembre. Au pic de l'événement, près de 4 800 caravanes et camping-cars étaient présents sur le site, c'est à dire entre 20 000 et 25 000 personnes.

La base aérienne a été ouverte aux pèlerins à partir de 12h le 27 août 2023. L'ouverture, initialement envisagée le lundi 28 août au matin, a été anticipée afin d'échelonner les arrivées et de réduire le trafic et les engorgements sur les axes routiers un jour ouvré.

Les services de l'État ont été fortement mobilisés sur l'accueil du rassemblement, avec une permanence sur place active 24h/24

Tout a été mis en œuvre pour que soient respectés l'ordre public et la tranquillité des habitants, ainsi que pour assurer la bonne tenue de l'événement. Compte tenu des enjeux de sécurité, les services locaux de l'État ont été renforcés par ceux de la zone de défense et par des moyens humains et matériels fournis par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Un poste de commandement opérationnel, activé dès le 26 août et jusqu'au départ des pèlerins, a été mis en place sur le site pour accueillir les services de l'État : préfet et sous-préfets, gendarmes, policiers, pompiers,

militaires, associations agréées de la sécurité civile, direction départementale des territoires, agence régionale de santé, office français de la biodiversité, office national des forêts.

Pour faire face aux enjeux de sécurité, 15 sapeurs-pompiers étaient présents jour et nuit sur le site, au sein d'une caserne temporaire disposant de moyens de secours à la personne mais aussi de lutte contre les incendies. La présence de la gendarmerie sur la base et dans un rayon allant jusqu'à 25 km a été permanente du fait de la forte mobilisation du groupement départemental de gendarmerie de la Moselle et

du renfort de trois escadrons de gendarmes mobiles, soit 400 gendarmes au total, appuyés par un hélicoptère et des drones.

Enfin, la garde républicaine à cheval est venue en appui du dispositif pour assurer la protection de la zone Natura 2000.



### Dialogue avec les élus



Le préfet ou les sous-préfets ont animé chaque soir une réunion en présence des élus des communes voisines de la base. Le préfet de la Moselle a prévu de les rencontrer à nouveau pour faire le bilan du rassemblement. Le préfet souhaite poursuivre le dialogue instauré avec les élus en amont et lors de la gestion de l'événement, période pendant laquelle un numéro de téléphone a été mis à leur disposition, joignable en semaine comme le week-end pour faire remonter toute question ou nuisance.



### Sécurité



En amont du rassemblement, le préfet de la Moselle a pris un arrêté interdisant le démarchage dans le département. Bien que la limitation de cette pratique soit difficile au regard du grand nombre d'artisans présents sur le site, elle a pu être réduite au fil des jours grâce à une intervention systématique de la gendarmerie.



54

Des délits et incivilités ont été constatés en matière de circulation routière, notamment des excès de vitesse, des conduites sous emprise de l'alcool, et des comportements routiers non respectueux du code de la route à proximité des villages autour de la base. La forte présence de la gendarmerie, déployée dans un périmètre large de 25 km appuyée par des renforts zonaux, a permis une régulation de ces infractions et leurs verbalisations systématiques.

Le grand rassemblement n'a provoqué aucune évolution particulière de la délinquance. Le travail de la gendarmerie a été salué à plusieurs reprises par les élus des communes alentour.



### Hygiène



Les déjections ont constitué la principale difficulté pour la population et ont représenté l'essentiel des signalements. Des initiatives ont été prises en la matière. Par rapport à 2017, le nombre de cabines de toilettes mises à disposition sur le site a été augmenté : 120 cabines au lieu de 100. Une zone dédiée a été reconduite avec un périmètre étendu. Des équipes de nettoyage de « Vie et Lumière » sont restées sur la base après le départ des pèlerins afin de nettoyer la base et les communes voisines. Bien que le phénomène ait été difficile à endiguer, des verbalisations ont été réalisées.

Bilan pour la zone « Natura 2000 »

La préservation de l'environnement a été l'une des principales attentions des services de l'État.

L'ensemble de la zone « Natura 2000 » a été protégée par des barrières et signalée par des panneaux. Des patrouilles diurnes et nocturnes ont été effectuées par la direction départementale des territoires (DDT), l'office national de forêt (ONF), l'office français de la biodiversité (OFB) mais aussi la gendarmerie, appuyée par le renfort de la garde républicaine à cheval.

La DDT a effectué des prélèvements avant et après la manifestation afin d'apprécier l'impact des rejets éventuels sur la qualité des eaux de surface. Les zones identifiées comme particulièrement sensibles ont fait l'objet d'une interdiction temporaire d'utilisation grâce à la pose d'obstacles (grumes) afin d'éviter toute intrusion de véhicules à moteur.



© Gendarmerie nationale

Etat de la base

Les opérations de nettoyage à l'intérieur du site et à l'extérieur, auxquelles l'association « Vie et Lumière » s'était engagée, ont débuté le 10 septembre, ainsi que la remise en état de la base. Ce nettoyage a été efficace sur la base. Par ailleurs, le nettoyage par les équipes de l'association des déjections à l'extérieur de la base a également été réalisé. Certains dégâts agricoles constatés ont donné lieu à une indemnisation du propriétaire par Vie et Lumière.

L'état des lieux réalisé a montré que le site est restitué dans un état de propreté satisfaisant.



# 9. La coopération transfrontalière

---





Les forces de sécurité intérieure de Moselle travaillent avec les forces luxembourgeoises et allemandes pour que la lutte contre les crimes et délits ne connaisse pas de frontières.

## 1/ La coopération transfrontalière avec l'Allemagne

Les agents de la police aux frontières (PAF) de Forbach et de Sarreguemines coopèrent avec leurs homologues allemands de la « Bundespolizei » (police fédérale) au sein de l'unité territoriale de Sarrebruck-autoroute, notamment pour les reconduites aux frontières des personnes « dublinées » ou faisant l'objet d'un mandat d'arrêt européen.

En 2023, 41 remises « Dublin » groupées étaient effectuées par les autorités allemandes à destination de la France, pour un total de 160 personnes remises tandis que 97 personnes étaient remises aux autorités allemandes par la PAF.

Les patrouilles mixtes et les contrôles communs sur les axes transfrontaliers où transitent des produits stupéfiants, interrompues après les attentats de 2015, ont repris en avril 2023, par la volonté conjointe du préfet de la Moselle et du ministre de l'intérieur du Land de Sarre. 29 patrouilles mixtes ont été effectuées sur les territoires français et allemand. Elles permettent de vérifier les titres de séjours et d'appréhender des délinquants.

Le 15 novembre 2023, 3 opérations de

contrôles routiers ont mobilisé 16 policiers à parité d'effectifs dans les communes de Kleinblittersdorf et de Hanweiler en Sarre ainsi qu'à Sarreguemines.

Le 7 décembre 2023, 7 policiers français ont participé à une opération de contrôle contre la consommation de produits stupéfiants dans les communes de Nassweiler et de Freyming-Merlebach, permettant d'établir 2 procès verbaux.

Les policiers français et allemands traversent les frontières pour apporter un renfort lors d'événements festifs. Cela s'est traduit par la présence de policiers allemands lors de la fête de la musique, de la Saint-Paul, des cavalcades ou du marché de Noël à Sarreguemines. Les policiers français ont assuré une présence lors de la célébration du 55ème anniversaire du jumelage entre Kleinblittersdorf et Grosbliederstroff le 9 mai 2023.

La coopération entre les services français et allemands s'incarne dans des échanges réguliers d'informations entre les autorités judiciaires respectives. Ces échanges d'informations ont permis aux douanes

françaises et allemandes de réaliser une importante saisie de produits médicamenteux dopants à Stiring-Wendel le 10 octobre 2023 après l'émission d'une commission rogatoire internationale par les autorités allemandes.

En matière de risques majeurs, les services de la préfecture de la Moselle coopèrent avec les ministères sarrois de l'environnement et de l'intérieur. Un exercice de sécurité civile, portant sur la pollution des eaux intérieures à la suite d'une crue décennale de la Sarre et de la Blies, s'est tenu le 19 octobre 2023. Cet exercice a permis de déployer le plan international d'avertissement et d'alerte des commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS).

## 2/ La coopération transfrontalière avec le Luxembourg

Des patrouilles mixtes « 3-M » (polizei, police grand-ducale luxembourgeoise et la compagnie de gendarmerie de Thionville) se réunissent tous les mois alternativement dans chaque pays pour des opérations ciblées de contrôle des flux transfrontaliers.

58 La CSP de Thionville a participé en 2023 à 5 opérations dites « Hazeldonk » de coopération tripartite entre la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg. Ces opérations ont permis de contrôler 77 véhicules et 103 individus, permettant l'établissement d'une AFD et l'audition libre d'un individu pour usage de stupéfiants.

La coopération judiciaire avec le Luxembourg a permis l'interpellation de quatre ressortissants tunisiens en possession d'héroïne à Longwy en avril 2023 après une enquête diligentée par les autorités françaises et luxembourgeoises.

En matière de risque nucléaire, un nouveau dispositif d'alerte transfrontalière reposant sur le système GALA (Gestion de l'Alerte Locale Automatisée) a été mis en place en 2023 entre la centrale nucléaire de Cattenom, la préfecture de la Moselle et les États frontaliers (Luxembourg, Sarre et Rhénanie-Palatinat). Ce système permet de maintenir un échange d'informations en cas d'indisponibilité du réseau téléphonique. Un test technique a été réalisé avec succès en décembre 2023.

## 3/ Les perspectives de la coopération transfrontalière en 2024

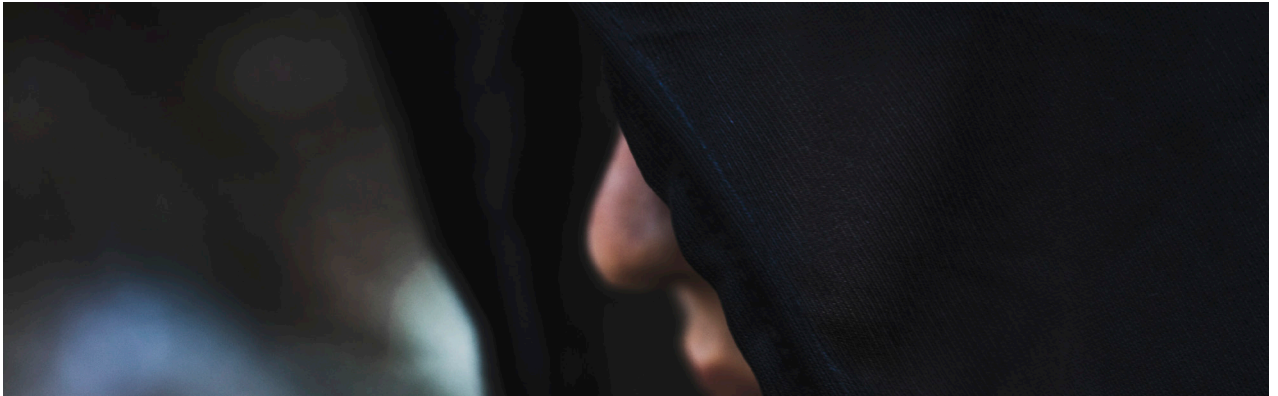
Pour 2024, l'objectif sera de poursuivre ces opérations communes transfrontalières dans un contexte sportif international avec la tenue en France des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et de l'Euro 2024 de football qui se tiendra du 14 juin au 14 juillet 2024 en Allemagne.

Le passage de la flamme olympique en Moselle et dans la zone des trois frontières sera un défi à relever en commun avec nos partenaires frontaliers.



# 10. Les priorités de lutte contre la délinquance en 2024

---



## 1/ La poursuite de la lutte contre les trafics de stupéfiants

60

Cette priorité nationale sera à nouveau déclinée en Moselle en 2024. Les services de police et de gendarmerie nationales demeureront pleinement engagés, de la lutte contre les points de deal au démantèlement de réseaux.

Pour mieux lutter face aux réseaux de trafic de stupéfiants, un plan départemental pour la période 2024-2027 renforce la coordination entre la police et la gendarmerie et permettra notamment de suivre précisément les actions menées contre les points de deal, et de programmer des actions « place nette ».

## 2/ La poursuite de la lutte contre les violences conjugales

En 2024, la politique de prévention des violences faites aux femmes et les mesures visant à aider victimes et à traiter les auteurs de violences conjugales seront maintenues.

L'ensemble des services de l'État concernés poursuivront la mise en œuvre de la déclinaison départementale du Grenelle contre les violences conjugales et du plan interministériel 2023-2027 « toutes et tous égaux » conduisant à renforcer l'accueil et l'écoute des victimes par la présence d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie.

## 3/ La lutte contre les cambriolages

Afin de lutter contre la hausse des délits d'appropriation et notamment les cambriolages, des plans d'action permettant de mener des actions offensives ont été élaborés, notamment par :

- une sensibilisation forte de la population (application Ma Sécurité, Opérations Tranquillité Vacances et Opérations Tranquillité Entreprises), ainsi qu'une mobilisation de tous les partenariats via des dispositifs type «voisins vigilants» ;
- un renforcement de la présence de la police et de la gendarmerie sur le terrain et plus particulièrement dans les zones à risque : la gendarmerie mobilisera systématiquement son dispositif « gestion des évènements » qui permet de mutualiser et d'optimiser la fonction intervention, et ses détachements de surveillance et d'intervention de la réserve opérationnelle. Les groupes de lutte contre les cambriolages (GLAC) seront réactivés. La DIPN orientera systématiquement les patrouilles sur les secteurs ciblés par la cartographie hebdomadaire des cambriolages et procédera à des opérations de sécurisation menées par des effectifs en civil (notamment la brigade des agressions et violences et la brigade VTT) ;
- l'amélioration de la coordination entre les services de police, de gendarmerie, les autorités locales et les bailleurs sociaux.

L'année 2024 sera ainsi l'occasion de poursuivre et d'intensifier ces actions.

61

## 4/ La lutte contre la radicalisation et le séparatisme

L'année 2023 a privilégié le déploiement des nouveaux outils apportés par la loi du 24 août 2021 CRPR en particulier s'agissant de l'effectivité du contrat d'engagement républicain (CER) et du renforcement de l'encadrement de l'instruction en famille et des établissements privés hors contrat. Elle a également permis une phase de sensibilisation nécessaire à ces nouveaux outils en faveur des acteurs concernés (services de l'État, élus, associations à objet culturel).

L'année 2024 met davantage l'accent sur les actions engagées contre les atteintes aux principes républicains avec notamment la montée en charge des formations à la laïcité pour les agents de l'État et la poursuite des contrôles des structures à visée séparatiste.

Le programme R du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2024 devrait financer de nouvelles actions à la prévention de la radicalisation auprès des jeunes et des habitants des quartiers, ainsi que :

- le renouvellement de la journée de la laïcité en lien avec l'université de Lorraine,
- la création d'un jeu à grande échelle inspiré de l'escape game « l'aventure laïcité Grand-Est » ;
- le déploiement dans les écoles, associations et services de l'État de l'escape game « l'aventure laïcité Grand-Est » ;
- un projet de création théâtrale autour du séparatisme et de la laïcité avec la commune de Hombourg-Haut.

Enfin, une enveloppe spécifique du FIPD permettra de poursuivre et d'amplifier dans les territoires les plus exposés aux risques de dérives séparatistes les mesures les plus impactantes pour l'égalité des chances telles que prévues par la circulaire du Premier Ministre du 24 juin 2021 pour l'égalité des chances dans les quartiers de reconquête républicaine.

## 5/ La lutte contre l'insécurité routière

L'année 2024 sera l'occasion de poursuivre les orientations fixées dans le document général d'orientations 2023-2027, avec notamment la mobilisation de tous les acteurs (services de l'État, forces de sécurité intérieure, associations, entreprises, etc.).

62

Cette mobilisation se traduira dans l'organisation de contrôles ciblés et adaptés aux problématiques locales mais également dans l'élaboration d'un plan annuel de contrôles routiers et automatisés.

Les actions de sensibilisation et d'information se poursuivent en s'adaptant à tous les publics (jeunes, actifs, seniors, etc.) et en abordant tous les sujets pour développer une connaissance de tous les enjeux liés à la sécurité routière (conduites addictives, conduites à risque, contrôle médical d'aptitude à la conduite, risque routier professionnel, etc.).

## 6/ La lutte contre l'immigration irrégulière

La lutte contre l'immigration irrégulière est renforcée en 2024 avec la loi CIAT du 26 janvier (contrôler l'immigration, améliorer l'intégration) dont les dispositions visent notamment à faciliter l'éloignement des

étrangers dont le comportement représente une menace grave pour l'ordre public en élargissant les possibilités de recours à l'expulsion et en supprimant les protections contre les décisions portant obligation de quitter le territoire français.

La loi CIAT renforce par ailleurs les sanctions contre l'exploitation des migrants et les « marchands de sommeil » ainsi que les moyens de contrôles des services de police et de gendarmerie.

En outre, les moyens portés par la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) permettront de disposer de 3 000 places de rétention d'ici 2027, contre 1 869 actuellement.

### La loi CIAT



Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. La loi comporte plusieurs volets : travail, intégration, éloignement mais aussi asile et contentieux des étrangers.

Plus d'informations : [vie-publique.fr/loi/287993-loi-immigration-integration-asile-du-26-janvier-2024](https://vie-publique.fr/loi/287993-loi-immigration-integration-asile-du-26-janvier-2024)

### La loi LOPMI

Loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur. La loi fixe les objectifs et programme les moyens humains, juridiques, budgétaires et matériels du ministère de 2023 à 2027. Elle prévoit une hausse du budget de l'Intérieur de 15 milliards d'euros sur les cinq prochaines années, pour investir dans le numérique, pour une plus grande proximité des services et pour mieux prévenir les menaces et les crises.

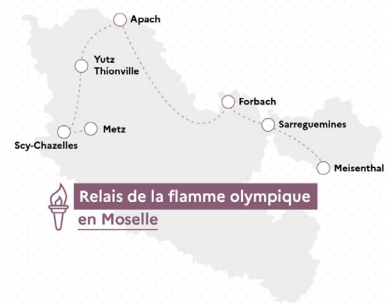
Plus d'informations : [vie-publique.fr/loi/284424-loi-24-janvier-2023-securite-lopmi-programmation-ministere-interieur](https://vie-publique.fr/loi/284424-loi-24-janvier-2023-securite-lopmi-programmation-ministere-interieur)

## 7/ Les JO 2024 et le passage de la flamme olympique et paralympique en Moselle



Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 nécessiteront, en Moselle, une forte mobilisation des forces de sécurité intérieure. Bien que la Moselle n'accueillera pas d'épreuves, elle sera concernée par le passage dans plusieurs communes de la flamme olympique le 27 juin 2024, avec une arrivée à Metz (ville-étape), et de la flamme paralympique le 25 août 2024, à Amnéville.

La sécurisation de ces passages représentera un fort engagement des forces compte tenu de l'affluence probable du public sur les différentes étapes du parcours, dont l'une d'elle reliant Apach à Schengen aura une dimension transfrontalière. Sachant que dans l'intervalle, la sécurisation de l'arrivée du tour de France cycliste féminin à Amnéville le 15 août 2024, et celle du départ du tour cycliste de l'avenir à Sarrebourg le 19 août 2024 les mobiliseront également fortement.





**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **CONTACTS PRESSE**

**Préfecture de la Moselle  
9, place de la préfecture- 57034 Metz**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

[pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)